

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 4 decies du 20 avril 2015

Spécial Agence Régionale de Santé

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES	3
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE	3
<i>Arrêté N°2015-105 du 18 février 2015 modifiant la composition de la CRSA Champagne-Ardenne</i> -----	3
A.R.S. - l'AGENCE REGIONALE DE SANTE	11
<i>ARRETE N°2015-108 du 18 février 2015 modifiant la composition de la Commission spécialisée de l'organisation de soins de la CRSA Champagne-Ardenne</i> -----	11
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE – PREFETE DE L'AUBE	15
<i>Arrêté conjoint préfectoral n° 2015019 - 0002 et agence régionale de santé Champagne-Ardenne n° 2015 – 050 du 19 janvier 2015 fixant la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPSTS)</i> -----	15
A.R.S – AGENCE REGIONALE DE SANTE	17
<i>Arrêté n° 2015-075 en date du 10 février 2015 relatif à l'agrément d'une société de transports sanitaires S.A.R.L AMBULANCES CLEMENT NEPTUNE - 1 rue Raymond Poincaré - 52000 CHAUMONT</i> -----	17
<i>Décision n° 2015 – 079 du 10 février 2015 accordant l'autorisation prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique au GIE imagerie médicale du Sud Haute-Marne, en vue du remplacement d'un scanographe à usage médical sur le site du centre hospitalier de Chaumont.</i> -----	18
<i>Décision n° 2015 – 080 du 10 février 2015 accordant l'autorisation prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique au centre hospitalier de Vitry-le-François, en vue de la création d'une activité de médecine selon la modalité de prise en charge de l'hospitalisation de jour</i> -----	19
<i>Décision n° 2015 – 081 en date du 12 février 2015 portant modification de la décision n° 2014-361 relative au renouvellement de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer présentée par le GCS "Pôle de santé chalonnais"</i> -----	21
<i>Arrêté n° 2015-103 du 17 février 2015 relatif à la désignation des représentants des usagers de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) du Centre Hospitalier Béclair</i> -----	22
<i>ARRETE N°2015-106 du 18 février 2015 modifiant la composition de la Commission permanente de la CRSA Champagne-Ardenne</i> -----	22
<i>ARRETE N°2015-107 du 18 février 2015 modifiant la composition de la Commission Spécialisée de prévention de la CRSA Champagne-Ardenne</i> -----	24
<i>ARRETE N°2015-110 du 18 février 2015 modifiant la composition de la commission spécialisée des droits des usagers de la CRSA Champagne-Ardenne</i> -----	26
<i>ARRÊTE N° 2015-128 du 02 mars 2015 portant désignation de(s)l'autorité(s) médicale(s) responsable(s) de l'accès aux données identifiantes relatives à l'activité des professionnels de santé issues du SNIIRAM prévue par l'article 4 de l'arrêté du 19 juillet 2013 modifié</i>	

<i>relatif à la mise en œuvre du Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie</i> -----	28
<i>Arrêté N°2015-133 du 3 mars 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Reims (Marne)</i> -----	29
<i>Arrêté N°2015-135 du 5 mars 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Argonne (Marne)</i> -----	30
<i>Arrêté N°2015-136 du 9 mars 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Vitry-le-François (Marne)</i> -----	32
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE – CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT DES ARDENNES	33
<i>ARRETE ARS N° 2015- 139 ARRETE DGSD N° 2015- en date du 10 mars 2015 portant autorisant de création d'une place d'Accueil de Jour à l'EHPAD « LES HARAS » de SIGNY L'ABBAYE FINESS EJ : 92 002 617 6 / FINESS ET : 080009970</i> -----	33
<i>ARRETE ARS N° 2015-140 du 10 mars 2015 - ARRETE DGSD N° 2015 portant capacité de l'EHPAD géré par le Centre Hospitalier de Sedan et autorisant la création, sans extension de capacité, d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places, autorisant la création de 2 places d'hébergement temporaire et de 3 places d'accueil de jour - n° FINESS EJ : 08 000 003 7</i> -----	34
ARS – AGENCE REGIONALE DE SANTE	37
<i>ARRETE ARS n°2015-169 du 26 Mars 2015 portant agrément de lieux de stage et de praticiens-maitres de stage des universités pour la formation des internes en médecine</i> -----	37
<i>ARRETE N° 2015-175 en date du 31 mars 2015 fixant le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence exclusive du directeur de l'Agence Régionale de Santé pour l'année 2015</i> -----	38
<i>ARRETE n° 2015-179 en date du 31 mars 2015 - modifiant la composition de la Commission de Sélection d'Appel à Projet au titre des services et établissements médico-sociaux relevant de la compétence exclusive du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé</i> -----	39
A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE – CONSEIL GENERAL DE LA MARNE	41
<i>ARRETE N° 2015- 181 en date du 31 mars 2015 autorisant l'association « Elan Argonnais » à créer par transformation de 12 places de SAVS un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés de 12 places à Sainte Ménéhould pour personnes déficientes intellectuelles.</i> -----	41

MESURES NOMINATIVES

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-105 du 18 février 2015 modifiant la composition de la CRSA Champagne-Ardenne

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie – CRSA modifié ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté 2015-049 du 19 janvier 2015 est abrogé.

Article 2

La composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Champagne-Ardenne est la suivante :

Membres avec voix délibérative :

Collège n°1 : représentants des collectivités territoriales

Représentants des collectivités territoriales - collège n°1	3 conseillers régionaux - titulaires	Madame	BARAT Joëlle	Vice-présidente du Conseil régional 7 Impasse de l'Épinette
	3 conseillers régionaux - suppléants	Madame	JOLY Lorette	Conseil régional 29 rue Maurice Marinot
	3 conseillers régionaux - titulaires	Monsieur	BERTHIOT Gérard	Conseil régional 5 rue de Jéricho - CS 70441
	3 conseillers régionaux - suppléants	Madame	LEGAY Martine	Conseil régional 23 rue de Chaumont
	3 conseillers régionaux - titulaires	Madame	JARRY Karine	Conseil régional 3A 1 Avenue de Valmy
	3 conseillers régionaux - suppléants	Monsieur	SEBEYRAN Marc	Conseil régional Hôtel de ville de Troyes-service culturel
	1 conseiller général Marne - titulaire	Monsieur le docteur	Eric KARIGER	Vice président du CG Marne 3 rue Saint Martin
	1 conseiller général Marne - suppléant	Monsieur	SAVARY René-Paul	Président du CG Marne 2bis rue de Jessaint
	1 conseiller général Haute-Marne - titulaire	Madame	LAVOCAT Marie-Claude	Vice-présidente déléguée aux personnes âgées et handicapées BP12
	1 conseiller général Haute-Marne - suppléant	Madame	ROSSIGNEUX Yvette	Conseil général de la Haute-Marne 1 rue du Commandant Huguény BP509
	1 conseiller général Ardennes - titulaire	Monsieur	BOURGEOIS Noël	Vice-président du Conseil général des Ardennes Maire
	1 conseiller général Ardennes - suppléant	Monsieur	FERREIRA Guy	Président de la commission des affaires sociales et sanitaires Conseil général
	1 conseiller général Aube - titulaire	Monsieur	DE LA HAMAYDE Bernard	Vice-président du Conseil général Aube 2 rue Pierre Labonde
	1 conseiller général Aube - suppléant	Monsieur	BOTELLA Jean	Conseil général Aube 2 rue Pierre Labonde
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation		
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation		
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation		
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation		
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation		
	3 représentants des groupements de communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation		
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation		
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation		
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation		
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation		
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - titulaires	en cours de désignation		
	3 représentants des communes du ressort de la CRSA - suppléants	en cours de désignation		

Collège n°2 : représentants des usagers de services de santé ou médico-social

Représentants des usagers de services de santé ou médico-social - collège 2	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	LOUBIER Danièle	UNAFAM 109 Bis rue Révérend Père Lafra	10000	TROYES
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	RIDEZ Françoise	VMEH 6 rue Saint Eloi	51360	VAL DE VESLE
	8 représentants associations agréées - titulaires	Monsieur	OPIARD André	Association française des diabétiques 51G Boulevard H Vasnier - Appt G102	51100	REIMS
	8 représentants associations agréées - suppléants	Monsieur	JASSIONES Patrick	CLCV Marne 49 rue Petit Delbourg	51100	REIMS
	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	JACON Denise	AFM-Délégation Marne 15 allée Jean Goujon	51100	REIMS
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	MICHEL Agnès	SOS hépatites 7 rue de Sedan	08450	REMILLY AILLICOURT
	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	QUANTINET Danielle	CISS 4 Lotissement le Village	51300	OUTREPONT
	8 représentants associations agréées - suppléants	Monsieur le Dr	WAGNER Jean-Claude	Ligue contre le cancer Aube 8 rue Danton	10800	SAINT JULLIEN LES VILLAS
	8 représentants associations agréées - titulaires	Madame	VARNET Isabelle	Déleguée régionale Alliance maladies rares 4 rue des Moissons	51380	VILLERS MARMERY
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	JACOPE Michèle	UDAF Marne 35 rue Georges Sand	51120	BROYES
	8 représentants associations agréées - titulaires	Monsieur	DEJARDIN Christian	UFC Que choisir 18ter Rue Jules Verne	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	8 représentants associations agréées - suppléants	en cours de désignation				
	8 représentants associations agréées - titulaires	Monsieur	FOURQUET Francis	Délegué régional APF 4 le Pré Moulin	10500	LASSICOURT
	8 représentants associations agréées - suppléants	Madame	BRIGAND Claudette	Génération mouvement - les aînés ruraux 1 rue Danton	10200	BAR SUR AUBE
	8 représentants associations agréées - titulaires	M le Pr	BAEHREL Bernard	Amicale des opérés du cœur 122bis rue du Barbâtre	51100	REIMS
	8 représentants associations agréées - suppléants	Monsieur	BOITEUX Jacques	FNAR 60 avenue de Roanne	51600	SUIPPES
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Monsieur	ROUSSEL Gérard	CODERPA 52 22 rue des Hironnelles	52100	SAINT DIZIER
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	Monsieur	PROST Michel	CODERPA 52 5 Rue des Tennis	52000	CHAUMONT
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Madame	ZUGETTA Nicole	CODERPA 10 7 rue de la Résistance	10130	MONTIGNY LES MONTS
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	-				
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Monsieur	DUCZYNSKI Patrice	CODERPA 08 12 Clos Margot	08090	MONTCY NOTRE DAME
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	Monsieur	BOILEAU Michel	CODERPA 08 1 Route d'Etion	08090	DAMOUCY
	4 représentants associations de retraités et PA - titulaires	Madame	LONGUEPEE Nicole	CODERPA 51 2 rue de l'Arbalète	51500	SILLERY
	4 représentants associations de retraités et PA - suppléants	Monsieur	GRANDMAIRE Michel	CODERPA 51 5 rue Gérard de Nerval	51470	SAINT MEMMIE
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	Monsieur	MESSAGER Jean-Luc	CDCPH Aube Président de l'APEI de l'Aube 29bis avenue des Martyrs de la	10000	TROYES
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	Madame	GROSSMANN Chantal	CDCPH Aube / ASSAGE 66 rue de la Perrière	10320	SOULIGNY
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	Madame	PERAN Corinne	CDCPH Marne - Comité départemental handisport Marne 217 Boulevard Charles Arnould	51100	REIMS
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	Madame	MARCHAND Bernadette	CDCPH Marne - Alliance maladies rares 18 rue Edouard Herriot	51100	REIMS
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	Monsieur	GOVERNEUR Alain	CDCPH Ardennes AAMCCA 15 rue du Gué Saint-Jean	08300	NEUFLIZE
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	Madame	VERNET	CDCPH 08 Présidente de l'ADAPEI Ardennes 2bis-4 Boulevard Gambetta	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - titulaires	en cours de désignation		CDCPH Haute-Marne		
	4 représentants des associations des PH, dont 1 intervenant dans le champ de l'enfance handicapée - suppléants	en cours de désignation		CDCPH Haute-Marne		

Collège n°3 : représentants des conférences de territoire

Représentants des conférences de territoire - collège 3	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Monsieur	DARAGON Hervé	Président de la CT Nord Groupe Courlancy 38 rue de Courlancy	51100	REIMS
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	Monsieur le professeur	MORVILLE Patrice	Réseau régional périnatal CHU 45 rue Cognacq Jav	51100	REIMS
	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Madame le docteur	LEFLON Michèle	Vice-Présidente du Conseil régional 34 rue de Bourgogne Appartement 93	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	en cours de désignation				
	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Madame	PIUBELLO Marlène	Présidente de la CT Sud Directrice générale Association Bréviandes accueil social	10450	BREVIANDES
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	Monsieur	JACHET Jacky	65 avenue du Maréchal Leclerc	10120	SAINT-ANDRE LES VERGERS
	4 représentants des conférences de territoire - titulaires	Monsieur le docteur	VAN RECHEM Michel	CH Troyes - SAMU 101 avenue Anatole France	10000	TROYES
	4 représentants des conférences de territoire - suppléants	en cours de désignation				

Collège n°4 : Partenaires sociaux

Partenaires sociaux - collège 4	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Madame	CALVY Sandrine	CGT CH 51 rue du Commandant Derrien	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Madame	GUZA Héléne	CGT 26 place de la Mairie	08220	CHAUMONT PORCIEN
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Madame	ROUSSEL-DRUART Sandrine	FO 22 rue des Hirondelles	52100	SAINT DIZIER
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Madame	DELIZEE-GRAND Béatrice	FO 14 rue Jean Rogissart	08000	VILLERS SEMEUSE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Monsieur	FLORES Francis	CFDT 69 rue Paul Verlaine	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Monsieur	MERCEY François	CFDT Apt5 - 7 ruelle de Poterne	52200	LANGRES
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Monsieur	BELLOT André	CFTC 4 rue des Sorbiens	52800	NOGENT
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Madame	GUILLEMIN Nathalie	CFTC 126 rue de la Presle	55170	ANCREVILLE
	5 représentants des OS de salariés représentatives - titulaires	Monsieur	VIARD Vincent	Représentant CFE-CGC 38 Route de Chalantré	10400	LE MERIOT
	5 représentants des OS de salariés représentatives - suppléants	Monsieur	INGRET Bernard	Représentant CFE-CGC 46 rue du Général de Gaulle	52330	COLOMBEY LES DEUX EGLISES
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - titulaires	Monsieur	BERSOT Maurice	Représentant l'UDES-UNIFED Directeur de l'ADASMS 10 rue de l'Église	52220	PUELLEMONTIER
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - suppléants	en cours de désignation		Représentant CG-PME		
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - titulaires	Monsieur	BLANCKAERT Christian	Représentant UPA 37 rue des Capucins	51100	REIMS
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - suppléants	Monsieur	CLAUDON Eric	Représentant UPA 37 rue des Capucins	51100	REIMS
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - titulaires	Monsieur	DESLYPPER André	Représentant MEDEF 8 Rue Henri Warnier	51500	TAISSY
	3 représentants des OS d'employeurs représentatives - suppléants	Monsieur	SANCHEZ Philippe	Représentant MEDEF 9 avenue du Général Leclerc	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	1 représentant des OS représentatives des artisans, commerçants et professions libérales - titulaire	Monsieur	SCHWARTZ Jean-Sébastien	Infirmier libéral 79 Rue Thénard 1	10800	ST JULLIEN LES VILLAS
	1 représentant des OS représentatives des artisans, commerçants et professions libérales - suppléant	Monsieur le Docteur	PICAVET Bruno	Pneumologue Polyclinique les Bleuets 24-44 rue du Colonel Fabien	51100	REIMS
	1 représentant des OS représentatives des exploitants agricoles - titulaire	en cours de désignation				
	1 représentant des OS représentatives des exploitants agricoles - suppléant	en cours de désignation				

Collège n°5 : représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Acteurs de la cohésion et de la protection sociales - collège 5	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - titulaires	Monsieur	DUBOIS Thomas	URIOPSS 14 avenue Hoche	51100	REIMS
	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - suppléants	Madame	BRISION Corinne	AMR-URIOPSS 9 RUE Paul Despiques	51220	CAUROY LES HERMONVILLE
	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - titulaires	Madame	MARION Brigitte	Association Aboise de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AASEA)	75013	PARIS
	2 représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité - suppléants	Monsieur	LE BCEUF François	URIOPSS Champagne-Ardenne 48 Rue du Barbâtre	51100	REIMS
	1 représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - titulaire	Monsieur	PETIT Jean-François	3ème vice président de la CARSAT 81-85 rue de Metz	54073	NANCY Cedex
	1 représentant de l'assurance vieillesse de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - suppléant	Monsieur	BURLION Robert	Administrateur CARSAT 25 rue du Grand Mau	51470	SAINT MEMMIE
	1 représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - titulaire	Monsieur	LAUTMAN Albert	Directeur de la CARSAT 81-85 rue de Metz	54073	NANCY Cedex
	1 représentant de l'assurance vieillesse de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail - suppléant	Madame	LORTHOIS Ingrid	CARSAT Sous directrice maladie CARSAT Nord-est	54073	NANCY Cedex
	1 représentant des CAF - titulaire	Madame	DOMMANGE Christine	1 rue de la Bonne Femme	51100	REIMS
	1 représentant des CAF - suppléant	en cours de désignation				
	1 représentant de la mutualité française - titulaire	Monsieur	BLAUD Olivier	1er vice-président délégué de la Mutualité française Champagne-Ardenne	51100	REIMS
	1 représentant de la mutualité française - suppléant	Monsieur	MAILLIOT Jean-Louis	Trésorier général de la mutualité française Champagne-Ardenne 31 rue Paul Vaillant Couturier	51100	REIMS

Collège n°6 : représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé - collège 6	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - titulaires	Madame le Docteur	CASANOUE Anne-Marie	Médecin conseiller technique du Recteur 1 rue Navier	51082	REIMS Cedex
	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - suppléants	Madame le Docteur	HALLOT-PLET Catherine	Médecin conseiller DSDEN Marne Cité administrative Tirllet	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - titulaires	Madame	MEYER Marie-Claude	Infirmière conseillère technique du Recteur 1 rue Navier	51082	REIMS Cedex
	2 représentants des services de santé scolaire et universitaire - suppléants	Monsieur	BOULAN Laurent	Infirmier conseiller technique DSDEN Ardennes 20 Avenue Mitterand	08011	CHARLEVILLE MEZIERES
	2 représentants des services de santé au travail - titulaires	Monsieur	LE NUE Jean-Louis	Président de l'AMTER		
	2 représentants des services de santé au travail - suppléants	Madame le Docteur	CARIOU Patricia	Médecin du travail CIEST 24 rue Ampère	51300	VITRY LE FRANCOIS
	2 représentants des services de santé au travail - titulaires	Monsieur	MASSON Richard	Président du SMIRC 4 rue Raymond Aron	51520	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE
	2 représentants des services de santé au travail - suppléants	Monsieur	RICHEL Sylvain	Directeur AST08 9 rue Paulin Richier ZA du Bois Fortant	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - titulaires	Madame le Docteur	PARENT Mélanie	Conseil général Ardennes PMI 13 place Winston Churchill	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - suppléants	Monsieur le Docteur	HEMMERLING Rodolphe	Conseil général Haute-Marne PMI 2 rue Godeard Jeanson	52100	SAINT-DIZIER
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - titulaires	Madame le Docteur	PLIQUE Sylvie	DIDAMS-PMI Cité administrative des Vassaules	10000	TROYES
	2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile - suppléants	en cours de désignation				
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Madame	PATRIS Anne	Directrice de l'IREPS 19 Avenue Sarrail	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Madame	CHIGIONI Myriam	IREPS 19 Avenue Sarrail	51000	CHALONS-EN-CHAMPAGNE
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Monsieur le Docteur	RIGAUD Alain	Président de l'ANPAA 2bis rue Piper	51100	REIMS
	2 représentants des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, prévention, éducation dont un oeuvrant en MS ou cohésion sociale -	Madame	LEBRUN Delphine	ANPAA 51	51100	REIMS
	1 représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement/recherche - titulaires	Monsieur le Professeur	ESCHARD Jean-Paul	Doyen de la faculté de médecine 51 rue Cognacq Jay	51100	REIMS
	1 représentant des organismes oeuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement/recherche - suppléants	en cours de désignation				
	1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées - titulaires	en cours de désignation				
1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées - suppléants	Monsieur	Bernard ULRICH	Association nature et avenir - Ardennes 4 rue de Bellevue	08300	RETHEL	

Collège n°7 : représentants des offreurs de services de santé

Offreurs des services de santé - collège 7	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Monsieur	BURY André	Représentant FHF Directeur CH Saint Dizier <u>Rue Albert Schweitzer</u>	52115	SAINT DIZIER
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Madame	HERBELET Danielle	Représentante FHF Directrice CH Châlons <u>51 rue du Commandant Derrien</u>	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Madame	PONCET Marie-Cécile	Représentante FHF Directrice du GHAM <u>Rue Paul Vaillant Couturier</u>	10105	ROMILLY SUR SEINE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur	DOUSSEAU Xavier	Représentant FHF Directeur EPSMM <u>1 Chemin de Bouv</u>	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Monsieur le Professeur	RIEU Philippe	Représentant FHF Président CME CHU <u>45 rue Cognacq Jav</u>	51092	REIMS
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur	MEROL Jean-Claude	Représentant FHF CME CHU <u>45 rue Cognacq Jav</u>	51092	REIMS
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Madame le Docteur	COLLART Michèle	Représentante FHF Présidente CME CH Troyes <u>101 avenue Anatole France</u>	1E+05	TROYES
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur le docteur	AUMERSIER Michel	FHF - Président de la CME du CH Châlons <u>51 rue du Cdt Derrien</u>	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - titulaires / 7a	Madame le Docteur	BENFATTO Angela	Représentante FHF Présidente de la CME de l'EPSMA <u>Avenue de Beaufrémont</u>	10500	BRIENNE LE CHÂTEAU
	5 représentants des EPS dont au moins 2 pdts CME de CH, CHU - suppléants / 7a	Monsieur le Docteur	WARGNY Eric	Représentant FHF Président de la CME de l'EPSMM <u>1 Chemin de Bouv</u>	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7b	Monsieur	FRENEHARD Jean-Marc	FHF Groupe Courlancy <u>38 rue de Courlancy</u>	51100	REIMS
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7b	Madame	GETAS Barbara	FHP Polyclinique des Ursulines	10000	TROYES
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7b	Monsieur le Dr	VRILLAUD Henri-Georges	FHP Président CME - Polyclinique des Bleuets	51100	REIMS
	2 représentants des ES privés à but lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7b	Monsieur le Dr	PASQUIER Philippe	FHP Président CME - Polyclinique des Ursulines	10000	TROYES
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7c	Monsieur	VOISIN Philippe	FEHAP CRF Pasteur <u>6 Blvd Danton</u>	10000	TROYES
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7c	Monsieur	VIANA Eric	FEHAP EHSSR Ste Marthe <u>53 rue Maurice Cerveaux</u>	51200	EPERNAY
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - titulaires / 7c	Monsieur le Professeur	NGUYEN Tan Dat	Président de la CME pi de l'Institut Jean Godinot <u>Avenue du Général Koënic</u>	51100	REIMS
	2 représentants des ES privés à but non lucratif dont au moins 1 pdt CME - suppléants / 7c	Monsieur le Dr	EYMARD Jean-Christophe	Institut Jean Godinot Avenue du Gal Koënic	51100	REIMS
1 représentant des étab. assurant des activités de soins à dom - titulaire / 7d	Monsieur	BERTIN Ivan	Délégué régional FNEHAD Directeur HAD - Mutualité française <u>Champagne Ardenne SSAM</u>	51100	REIMS	
1 représentant des E assurant des activités de soins à dom - suppléant / 7d	en cours de désignation					

Collège n°7 : représentants des offreurs de services de santé (suite)

Offreurs des services de santé - collège 7	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	THOMAS Jean-Marie	DR FEGAPEI-URAPEI Administrateur des Papillons blancs 5 rue Passe Demoiselles	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Monsieur	BAS Guillaume	DR FEGAPEI-URAPEI DG GPEAJH 19-23 rue Alphonse Daudet - BP 2187	51081	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	TOUSSAINT Jacques	IMC-CA 14 rue Paul Langevin	51350	CORMONTREUIL
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Monsieur	MINET Christian	30 rue de la Paix	51500	TAISSY
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	TANGUY Michel	Délégué régional FEHAP association CRMC 2 rue Robert Lecomte	51510	FAGNIERES
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Madame	GUERIN Delphine	Déleguée régionale GEPso EDPAMS	08240	BELLEVILLE SUR BAR
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - titulaires / 7e	Monsieur	ROGE Pascal	Foyer Monteclair - FHF 16 rue du Parc	52700	ANDELOT-BLANCHEVILLE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des P Handicapées - suppléants / 7e	Madame	BOUTILLIER Caroline	EPSMM - FHF 1 chemin de Bouy	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Monsieur	BOUSSAGOL Bertrand	Président de l'URIOPSS 14 Avenue Hoche	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Madame	IBRAHIM Jacqueline	Présidente Croix rouge 46 rue de Sillery	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Monsieur	SAILLON Alfred	SYNERPA Les Parentèles 81 rue de Nice	51100	REIMS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Monsieur	GUERIN Pascal	SYNERPA Louis Pasteur 8 rue Victor Hugo	10100	ROMILLY SUR SEINE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Madame	JOBARD Monique	FEHAP La grand maison 2 rue Benoit Malai	10300	SAINTE SAVINE
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Madame	VAILLLOT Isabelle	FEHAP 4 rue des Marronniers	10390	VERRIERES
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - titulaires / 7f	Madame	POGU Claude	Directrice Maison de retraite Représentante FHF 17 rue de l'Hôtel Dieu	51130	VERTUS
	4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des PA - suppléants / 7f	Madame	UNGERER Christine	Directrice CH Vitry-le-François 2 rue Charles Simon - BP413	51308	VITRY LE FRANCOIS
	1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales - titulaire / 7a	Monsieur	DEBELLE Bernard	Président FNARS C-A Association foyer aubois 7 rue Archimède	10600	LA CHAPELLE SAINT LUC
	1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales - suppléant / 7a	Monsieur	PICARD Mathieu	FNARS C-A 81 Boulevard Jamin	51100	REIMS
	1 représentant des responsables de centres de santé, maisons de santé et pôles de santé de la région - titulaire / 7h	Monsieur	PONTI Gilles	Représentant la FMF Président de SOMUCO 27 rue Raymond Birer	10100	ROMILLY SUR SEINE
	1 représentant des responsables de centres de santé, maisons de santé et pôles de santé de la région - suppléant / 7h	Madame	HERMANT Isabelle	Centresois quartier Croix Rouge 14 rue Pierre Taittinger	51100	REIMS
	1 représentant des responsables de réseaux de santé de la région - titulaire / 7i	Monsieur le docteur	GRAND Maurice	Radiologue - Président du réseau Oncocha 10 Bd Barthou	51100	REIMS
	1 représentant des responsables de réseaux de santé de la région - suppléant / 7i	Monsieur	BIREBENT Matthieu	Directeur réseaux de santé addictions diabète 10 Bd Barthou	51100	REIMS
	1 représentant des associations de permanence des soins intervenant dans dispositif de permanence des soins - titulaire / 7j	en cours de désignation				
	1 représentant des associations de permanence des soins intervenant dans dispositif de permanence des soins - suppléant / 7j	en cours de désignation				
	1 médecin responsable d'un SAMU ou d'un SMUR - titulaire / 7k	Monsieur le Docteur	ENGELMANN Maurice	SAMU France CHU 45 rue Cognacq Jav	51100	REIMS
	1 médecin responsable d'un SAMU ou d'un SMUR - suppléant / 7k	Monsieur le Docteur	LEVY-CHAZAL Philippe	SAMU France CHU 45 rue Cognacq Jav	51100	REIMS
	1 représentant des transporteurs sanitaires - titulaire / 7l	Monsieur	ROUSSEL Willie	Ambulances Roussel - CNSA 89 rue Louis Pasteur Actiole la Neuville	51100	REIMS
	1 représentant des transporteurs sanitaires - suppléant / 7l	Monsieur	COQUET Frédéric	Ambulance Coquet-CNSA ZI les Forges BP27	08320	VIREUX-MOLHAIN
	1 représentant des SDIS - titulaires / 7m	Monsieur	CORDIER Pierre	Président du SDIS Ardennes Vice-président du Conseil général Maire	08700	NEUFMANIL
	1 représentant des SDIS - suppléants / 7m	en cours de désignation				
	1 représentant des OS représentatives des médecins des EPS - titulaires / 7n	Madame le Docteur	ELOY Clarence	SNAM-HP CH Troyes 101 avenue A France	10003	TROYES
	1 représentant des OS représentatives des médecins des EPS - suppléants / 7n	en cours de désignation				

Collège n°7 : représentants des offreurs de services de santé (suite et fin)

Offreurs des services de santé - collège 7	6 membres des URPS-ML - titulaires / 7o	Monsieur le Docteur	WINGER Jean-Marc	Vice-président URPS médecins libéraux 64 chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS-ML - suppléants / 7o	Madame le Docteur	VIDARD Claudine	Secrétaire adjointe URPS Médecins libéraux 64 Chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS-ML - titulaires / 7o	Madame le Docteur	ROUSSELOT-MARCHE Elisabeth	Présidente URPS médecins libéraux 64 Chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS-ML - suppléants / 7o	Monsieur le Dr	CARETTE Bernard	Secrétaire URPS médecins libéraux 64 chaussée St Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Madame	DELAPLACE Nadine	Présidente URPS Infirmiers 64 chaussée Saint Martin	51100	REIMS
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Monsieur	PERIGNON Patrick	Président URPS Orthophonistes 41 allées Alphonse Karr	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Monsieur le docteur	LENTREBECQ Alexandre	46 rue de Talleyrand	51100	REIMS
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Monsieur	CRAVERO Laurent	Président URPS Biologistes responsables 27 avenue du Gal de Gaulle	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Monsieur	LORIN Poi	Conseiller fédéral FFMKR Champagne-Ardenne Lorraine Président du syndicat FFMKR Marne -	51600	SUIPPES
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Madame	BAUDOT-DELIIGNIERE Marie-Christrine	Présidente URPS Orthoptistes 7 rue Carnot	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
	6 membres des URPS - titulaires / 7o	Monsieur	KREIT Pierre	Président des syndicats pharmaceutiques de la région - URPS Pharmaciens	51340	VANVAULT-LES-DAMES
	6 membres des URPS- suppléants / 7o	Madame	DUPLOUY Marie	Présidente URPS Pédicures-podologues 85 rue de Venise	51100	REIMS
	1 représentant de l'ordre des médecins - titulaire / 7p	Monsieur le Docteur	FAUPIN Jean-Marie	Président Ordre régional des médecins 3 rue de la Poitiers	51450	BETHENY
	1 représentant de l'ordre des médecins - suppléant / 7p	Monsieur le Docteur	DUCREUX Philippe	Ordre régional des médecins 3 rue de la Poitiers	51450	BETHENY
	1 représentant des internes en médecine - titulaire / 7q	Monsieur	BENZAQUI Mickaël	Porte-parole du Comité des Internes de Reims-Champagne Rue Cognac Jav	51100	REIMS
1 représentant des internes en médecine - suppléant / 7q	Monsieur	CANOT Brice	AIMG 1 rue des 16ème et 22ème dragons	51100	REIMS	

Collège n°8 : personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées - collège 8		Monsieur le Professeur	GILLERY Philippe	CHU Laboratoire de recherche pédiatrique 45 rue Cognac Jav	51100	REIMS
		Monsieur	LAVAL Jean-Claude	Président de la FHF 5 Rue Marcel Forestier	51100	REIMS

Membres avec voix consultative :

Sont membres de la CRSA, avec voix consultatives, les personnes suivantes, ou leurs représentants :

Le préfet de région, préfet de la Marne,
La préfète de l'Aube,
Le préfet des Ardennes,
Le préfet de la Haute-Marne,
Le président du Conseil économique et social régional,
Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
Le directeur régional de la DRAAF,
Le directeur régional de la DRAC,
Le directeur régional de la DREAL,
La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité,
Le directeur régional de la DRFIP,
Le directeur régional de la DRJSCS,
Le délégué régional de la DRRT,
Le recteur de l'académie de Reims,
Le directeur interrégional de la PJJ,
Le président de la caisse de base du régime social des indépendants,
Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,
Le président de l'AROMSA Champagne.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 18 février 2015

L'Administrateur régional
de l'Agence Régionale de Santé,

Signé : Jean-Christophe PAILLE

A.R.S. - l'AGENCE REGIONALE DE SANTE

ARRETE N°2015-108 du 18 février 2015 modifiant la composition de la Commission spécialisée de l'organisation de soins de la CRSA Champagne-Ardenne

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie – CRSA ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

L'arrêté du Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne fixant la composition nominative de la CRSA Champagne-Ardenne renouvelée ;

Sur proposition des membres concernés de la CRSA réunis le 10 juin 2014 ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté 2015-052 du 19 janvier 2015 fixant la composition de la CS Organisation des soins est abrogé.

Article 2

La **commission spécialisée de l'organisation des soins** constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Champagne-Ardenne, est composée des personnes suivantes :

Membres avec voix délibératives :

Collège	Qualité des représentations	Titre	Nom	Adresse organisme	CP	Ville	
Représentants des collectivités territoriales - Collège 1	1 conseiller régional	Madame	BARAT Joëlle	Vice-présidente du Conseil régional	08300	PARGNY RESSON	
		Madame	JOLY Lorette	Conseil régional 29 rue Maurice Marinot	10000	TROYES	
	1 président de conseil général	En cours de désignation					
		En cours de désignation					
	1 représentant des groupements de communes	En cours de désignation					
		En cours de désignation					
1 représentant des communes	En cours de désignation						
	En cours de désignation						
Représentants des usagers de services de santé ou MS - collège 2	2 représentants des associations agréées	Madame	QUANTINET Danielle	CISS 4 Lotissement le Village	51300	OUTREPONT	
		Monsieur le Dr	WAGNER Jean-Claude	Ligue contre le cancer Aube 8 rue Danton	10800	SAINT JULLIEN LES VILLAS	
		Madame	LOUBIER Danièle	UNAFAM 109 Bis rue Révérend Père	10000	TROYES	
		Madame	RIDEZ Françoise	VMEH 6 rue Saint Eloi	51360	VAL DE VESLE	
	1 représentant des associations de retraités et PA	Monsieur	DUCZYNSKI Patrice	CODERPA 08 12 Clos Margot	08090	MONTCY NOTRE DAME	
		Monsieur	BOILEAU Michel	CODERPA 08 1 Route d'Etion	08090	DAMOUCY	
	1 représentant des associations des PH	Monsieur	MESSAGER Jean-Luc	CDCPH Aube Président de l'APEI de l'Aube	10000	TROYES	
		Madame	GROSSMANN Chantal	CDCPH Aube / ASSAGE 66 rue de la Perrière	10320	SOULIGNY	
Représentants des conférences de territoire - collège 3	1 représentant des conférences de territoire	Monsieur	DARAGON Hervé	Président de la CT NordGroupe C	51100	REIMS	
		Monsieur le professeur	MORVILLE Patrice	Réseau régional périnatal CHU45	51100	REIMS	
Partenaires sociaux (OS) - collège 4	3 représentants des OS de salariés	Madame	ROUSSEL-DRUART Sandrine	FO 22 rue des Hironnelles	52100	SAINT DIZIER	
		Madame	DELIZEE-GRAND Béatrice	FO 14 rue Jean Rogissart	08000	VILLERS SEMEUSE	
		Monsieur	FLORES Francis	CFDT 69 rue Paul Verlaine	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE	
		Monsieur	MERCEY François	CFDT Apt5 - 7 ruelle de Poterne	52200	LANGRES	
		Monsieur	VIARD Vincent	Représentant CFE-CGC 38 Route de Chalaute	10400	LE MERIOT	
		Monsieur	INGRET Bernard	Représentant CFE-CGC 46 rue du Général de Gaulle	52330	COLOMBEY LES DEUX EGLISES	
	1 représentant des OS d'employeurs	Monsieur	DESLYPPER André	Représentant MEDEF 8 Rue Henri Warnier	51500	TAISSY	
		Monsieur	SANCHEZ Philippe	Représentant MEDEF 9 avenue du Général Leclerc	08000	CHARLEVILLE MEZIERES	
	1 représentant des OS des artisans, des commerçant et des professions libérales	Monsieur	SCHWARTZ Jean-Sébastien	Infirmier libéral 79 Rue Thénard	10800	ST JULLIEN LES VILLAS	
		Monsieur le Docteur	PICAVET Bruno	Pneumologue Polyclinique les Bleus	51100	REIMS	
1 représentant des OS des exploitants agricoles	en cours de désignation						
	en cours de désignation						
Acteurs de la cohésion et de la protection sociales - collège 5	1 représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé	Monsieur	LAUTMAN Albert	Directeur de la CARSAT 81-85 rue de Metz	54073	NANCY Cedex	
		Madame	LORTHOIS Ingrid	CARSAT Sous directrice maladie	54073	NANCY Cedex	
	1 représentant FNMF	Monsieur	BLAUD Olivier	1er vice-président délégué de la	51100	REIMS	
		Monsieur	MAILLIOT Jean-Louis	Trésorier général de la mutualité	51100	REIMS	
Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé - collège 6	1 représentant des organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé	Monsieur le Docteur	RIGAUD Alain	Président de l'ANPAA 2bis rue Piper	51100	REIMS	
		Madame	LEBRUN Delphine	ANPAA 51	51100	REIMS	
	1 représentant des organismes oeuvrant dans le domaine de l'observation de la santé, sanitaire, de l'enseignement et de la recherche	Monsieur le Professeur	ESCHARD Jean-Paul	Doyen de la faculté de médecine 51 rue Cognacq Jay	51100	REIMS	
	en cours de désignation						

Offreurs des services de santé - collège 7	5 représentants des EPS dont 2 pdts de CME de CH et CHU	Monsieur	BURY André	Représentant FHF Directeur CH Saint Dizier	52115	SAINT DIZIER
		Madame	HERBELET Danielle	Représentante FHF Directrice CH Châlons	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
		Madame	PONCET Marie-Cécile	Représentante FHF Directrice du GHAM	10105	ROMILLY SUR SEINE
		Monsieur	DOUSSEAU Xavier	Représentant FHF Directeur EPSMM	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE
		Monsieur le Professeur	RIEU Philippe	Représentant FHF Président CME CHU	51092	REIMS
		Monsieur	MEROL Jean-Claude	Représentant FHF CME CHU	51092	REIMS
		Madame le Docteur	COLLART Michèle	Représentante FHF Présidente CME CH Troyes	100003	TROYES
		Monsieur le docteur	AUMERSIER Michel	FHF - Président de la CME du CH Châlons	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
		Madame le Docteur	BENFATTO Angela	Représentante FHF Présidente de la CME de	10500	BRIENNE LE CHÂTEAU
		Monsieur le Docteur	WARGNY Eric	Représentant FHF Président de la CME de IEPSMM	51022	CHALONS EN CHAMPAGNE
	2 représentants des établissements privés à but lucratif dont 1 pdt de CME	Monsieur	FRENEHARD Jean-Marc	FHP Groupe Couriarcy	51100	REIMS
		Madame	GETAS Barbara	FHP Polyclinique des Ursulines	10000	TROYES
		Monsieur le Dr	VRILLAUD Henri-Georges	FHP Président CME - Polyclinique des	51100	REIMS
		Monsieur le Dr	PASQUIER Philippe	FHP Président CME - Polyclinique des	10000	TROYES
Offreurs des services de santé - collège 7	2 représentants des établissements privés à but non lucratif dont un pdt de CME	Monsieur	VOISIN Philippe	FEHAP CRF Pasteur	10000	TROYES
		Monsieur	VIANA Eric	FEHAP EHSSR Ste Marthe	51200	EPERNAY
		Monsieur le Professeur	NGUYEN Tan Dat	Président de la CME pi de l'Institut Jean Godinot	51100	REIMS
		Monsieur le Dr	EYMARD Jean-Christophe	Institut Jean Godinot Avenue du Gal Koénig	51100	REIMS
	1 représentant des E assurant des activités de soins à domicile	Monsieur	BERTIN Ivan	Délégué régional FNEHAD Directeur HAD - Mutualité	51100	REIMS
		en cours de désignation				
	1 représentant des centres de santé, des maisons de santé et	Monsieur	PONTI Gilles	Représentant la FMF Président de SOMUCO	10100	ROMILLY SUR SEINE
		Madame	HERMANT Isabelle	Centresois quartier Croix Rouge 14 rue Pierre Taittinger	51100	REIMS
	1 représentant des réseaux de santé	Monsieur le docteur	GRAND Maurice	Radiologue - Président du réseau Oncocha	51100	REIMS
		Monsieur	BIREBENT Matthieu	Directeur réseaux de santé addictions diabète	51100	REIMS
	1 représentant des associations de permanence des soins	En cours de désignation				
		En cours de désignation				
	1 médecin responsable d'un SAMU ou d'un SMUR	Monsieur le Docteur	ENGELMANN Maurice	SAMU France CHU	51100	REIMS
		Monsieur le Docteur	LEVY-CHAZAL Philippe	SAMU France CHU	51100	REIMS
	1 représentant des transporteurs sanitaires	Monsieur	ROUSSEL Willie	Ambulances Roussel - CNSA 89 rue Louis Pasteur	51100	REIMS
		Monsieur	COQUET Frédéric	Ambulance Coquet-CNSA ZI les Forges	08320	VIREUX-MOLHAIN
	1 représentant des SDIS	Monsieur	CORDIER Pierre	Président du SDIS Ardennes Vice-président du Conseil	08700	NEUFMANIL
en cours de désignation						
1 représentant des OS représentatives des médecins des EPS	Madame le Docteur	ELOY Clarence	SNAM-HP CH Troyes	10003	TROYES	
	en cours de désignation					

Offreurs des services de santé - collège 7	4 membres des URPS	Madame	DELAPLACE Nadine	Présidente URPS Infirmiers 64 chaussée Saint Martin	51100	REIMS
		Monsieur	PERIGNON Patrick	Président URPS Orthophonistes 41 allées Alphonse Karr	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
		Monsieur le docteur	LENTREBECQ Alexandre	46 rue de Talleyrand	51100	REIMS
		Monsieur	CRAVERO Laurent	Président URPS Biologistes responsables	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
		Monsieur	LORIN Pol	Conseiller fédéral FFMKR Champagne-Ardenne Lorraine	51600	SUIPPES
		Madame	BAUDOT-DELIGNIERE Marie-Christrine	Présidente URPS Orthoptistes 7 rue Carnot	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
		Monsieur	KREIT Pierre	Président des syndicats pharmaceutiques de la région -	51340	VANAULT-LES-DAMES
		Madame	DUPLOUY Marie	Présidente URPS Pédiatres- podologues	51100	REIMS
	1 représentant de l'ordre des médecins	Monsieur le Docteur	FAUPIN Jean-Marie	Président Ordre régional des médecins	51450	BETHENY
		Monsieur le Docteur	DUCREUX Philippe	Ordre régional des médecins 3 rue de la Pothière	51450	BETHENY
	1 représentant des internes en médecine	Monsieur	BENZAQUI Mickaël	Porte-parole du Comité des Internes de Reims-Champagne	51100	REIMS
		Monsieur	CANOT Brice	AIMG 1 rue des 16ème et 22ème	51100	REIMS
	2 membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements MS	Monsieur	ROGE Pascal	Foyer Monteclair - FHF16 rue du	52700	ANDELOT-BLANCHEVILLE
		Madame	BOUTILLIER Caroline	EPSMM - FHF1 chemin de Bouy	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
Monsieur		ROUSSEL Gérard	CODERPA 5222 rue des Hirondeles	52100	SAINT DIZIER	
Monsieur		PROST Michel	CODERPA 525 Rue des Tennis	52000	CHAUMONT	

Membres avec voix consultative :

Sont membres de cette commission spécialisée de la CRSA, avec voix consultatives, les personnes suivantes, ou leurs représentants :

Le préfet de région, préfet de la Marne,

La préfète de l'Aube,

Le préfet des Ardennes,

Le préfet de la Haute-Marne,

Le président du Conseil économique et social régional,

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Le directeur régional de la DRAAF,

Le directeur régional de la DRAC,

Le directeur régional de la DREAL,

La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité,

Le directeur régional de la DRFIP,

Le directeur régional de la DRJSCS,

Le délégué régional de la DRRT,

Le recteur de l'académie de Reims,

Le directeur interrégional de la PJJ,

Le président de la caisse de base du régime social des indépendants,

Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,

Le président de l'AROMSA Champagne.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

L'Administrateur général
de l'Agence régionale de Santé
de Champagne-Ardenne,

Signé : Jean-Christophe PAILLE

Arrêté conjoint préfectoral n° 2015019 - 0002 et agence régionale de santé Champagne-Ardenne n° 2015 – 050 du 19 janvier 2015 fixant la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPSTS)

Vu,

le code de la santé publique et notamment ses articles R 6313-1-1 et suivants,
la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires,
le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de Champagne-Ardenne,
le décret du 12 novembre 2014 portant nomination de la préfète de l'Aube,
le décret 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif,
le décret n° 2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins,
le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires,
le décret 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne et madame la préfète de l'Aube

ARRETTENT

Article 1 : L'arrêté conjoint préfectoral n° 2014-147-011 et ARS Champagne-Ardenne n° 2014-357 du 27 mai 2014 est abrogé.

Article 2 : Le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires est composé comme suit :

Monsieur le Directeur général de l'ARS et Madame la Préfète, coprésidents, ou leur représentant

1) REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- a) conseiller général désigné par le conseil général :
 - M. Jean POUILLOT
- b) maires désignés par l'association départementale des maires de l'Aube :
 - Mme Evelyne PERROT Maire de DOSCHES
 - M. William HANDEL Maire de VAILLY

2) REPRESENTANTS DES PARTENAIRES DE L'AIDE MEDICALE URGENTE :

- a) médecin responsable de SAMU dans le département :
 - M. le docteur Marc WITTE ou son suppléant
- médecin responsable de SMUR dans le département :
 - Mme le docteur Céline MORETTO ou son suppléant
- b) directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence :
 - M. Philippe BLUA directeur du centre hospitalier de Troyes ou son suppléant
- c) monsieur le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours ou son suppléant
- d) monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours ou son suppléant
- e) monsieur le médecin chef départemental du service d'incendie et de secours ou son suppléant
- f) officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations, désigné par Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours :
 - M le commandant Larry OUVRARD ou son suppléant

3) MEMBRES NOMMES SUR PROPOSITION DES ORGANISMES QU'ILS REPRESENTENT :

- a) médecin représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins :
 - M. le docteur Michel VAN RECHEM, titulaire
 - M. le docteur Didier BREGEAUT suppléant désigné
- b) quatre médecins représentants l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins
 - M. le docteur Bruno PERRIER titulaire
 - pas de suppléant désigné
 - M. le docteur Jean-François RAJAU titulaire
 - pas de suppléant désigné
 - M. le docteur Marc-Olivier PASSELEAU titulaire
 - M. le docteur Benoît PINGRIS suppléant
 - M. le docteur Bernard GAUCHER titulaire
 - M. le docteur Didier QUACCHIA suppléant
- c) représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix-Rouge française :
 - M. Fabrice QUIREZA titulaire
 - M. le docteur Jean LAUVERGEAT suppléant
- d) deux praticiens hospitaliers :
 - ★ désigné par l'association des médecins urgentistes hospitaliers de France :
 - M le docteur Ramdane BEKKAL titulaire
 - pas de suppléant désigné

- ★ désigné par SAMU de France :
 - M le docteur Arnaud MALBRANQUE titulaire
 - M. le docteur Valéry FLIPPON suppléant
- e) pas de structure de médecine d'urgence en établissement de santé privé dans l'Aube
- f) représentants des associations de permanence des soins :
 - ★ désigné par l'association gardes médicales libérales de l'agglomération troyenne :
 - M. le docteur Didier MOINGS titulaire
 - M. le docteur Guillaume FERTE suppléant
 - ★ désigné par l'association des médecins du pays de Romilly
 - M. le docteur Francis MIGNOT titulaire
 - M. le docteur Jean-Louis AREGUI suppléant
 - ★ désigné par l'association SOS médecins
 - M. le docteur Olivier BENTZ titulaire
 - M. le docteur Patrick TREMBLOT DE LA CROIX suppléant
- g) représentant de la fédération hospitalière de France :
 - M. David CHAMBON titulaire
 - pas de suppléant désigné
- h) représentants de la fédération hospitalière privée :
 - Mme Barbara GETAS titulaire
 - M Farid BOUCHEBBAT suppléant
- Pas de représentant FEHAP désigné dans le département de l'Aube
- i) quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :
 - ★ désignés par la chambre syndicale des ambulanciers de l'Aube :
 - M. Daniel LEBLANC titulaire
 - M. Eric GOUSSARD suppléant
 - M Fabrice BRINDANI titulaire
 - M. Bernard BERTHOLLE, suppléant
 - ★ désignés par la fédération nationale des ambulanciers privés :
 - Mme Danielle MATA titulaire
 - Mme Valérie CARTERON suppléante
 - Mme Maie Line BELORGEOT titulaire
 - M .Jean-Yves BOURGEOIS suppléant
- j) représentant l'association des transports de secours d'urgence de l'Aube :
 - M. Philippe GREVILLOT titulaire
 - M. Nicolas MERAT suppléant
- k) représentant le conseil régional de l'ordre des pharmaciens :
 - M. Xavier RAUDIN titulaire
 - Mme Patricia JAILLETTE suppléante
- l) représentant l'URPS des pharmaciens d'officines
 - Melle Dominique COFFINET titulaire
 - M. Damien SOURIE suppléant
- m) représentant la fédération des syndicats pharmaceutiques de France :
 - M. Denis BRUGIRARD titulaire
 - Mme Cécile LECHAPT suppléante
- n) représentant le conseil départemental de l'ordre des chirurgiens dentistes :
 - Mme le docteur Thérèse FONTAINE GALLOIS titulaire
 - Mme le docteur Michèle ROTH ROCHETON suppléante
- o) représentant l'URPS des chirurgiens dentistes :
 - M. le docteur Alain GILLIER titulaire
 - pas de suppléant désigné

4) MEMBRE REPRESENTANT LES ASSOCIATIONS D'USAGERS

- Mme Marie-Christine ARCHAMBAULT titulaire
- Mme Chantal GROSSMANN suppléante

Article 3 : Les membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires sont nommés par arrêté conjoint de monsieur le directeur général de l'ARS et de monsieur le préfet pour une durée de trois ans à l'exception des représentants des collectivités territoriales qui sont nommés pour la durée de leur mandat électif.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à chacun des membres du comité.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou, à l'égard des tiers, à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 6 : La préfète de l'Aube et le directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Champagne Ardenne et de la préfecture de l'Aube.

La Préfète de l'Aube

Pour le Directeur général de l'ARS
Champagne Ardenne et par délégation,
Le Directeur général adjoint,

Signé : Isabelle DILHAC

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté n° 2015-075 en date du 10 février 2015 relatif à l'agrément d'une société de transports sanitaires S.A.R.L AMBULANCES CLEMENT NEPTUNE - 1 rue Raymond Poincaré - 52000 CHAUMONT

Service émetteur : Action Territoriale

Affaire suivi par : Mme Céline VALETTE
Courriel : celine.valette@ars.sante.fr

Téléphone : 03.25.30.27.85
Télécopie : 03.25.30.27.81

Refer : CV/BH

VU :

- le code de la santé publique, articles L 6312-1 à L 6312-5
- la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- l'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 21/07/2010 ;
- le décret n° 87.964 du 30 novembre 1987, relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires terrestres ;
- le décret n° 87.965 du 30 novembre 1987 modifié par le décret n° 94-1208 du 29 décembre 1994 relatif à l'agrément des entreprises de transports sanitaires terrestres ;
- le décret n° 95.1093 du 5 octobre 1995, relatif à l'autorisation de mise en service de véhicules de transports sanitaires terrestres prévue par l'article L 6312-5 du code de la santé publique ;
- le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des Agences Régionales de Santé ;
- l'arrêté du 21 décembre 1987 relatif à la composition du dossier d'agrément ;
- l'arrêté du 5 octobre 1995, relatif à l'autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- l'arrêté préfectoral du 5 Janvier 1996 fixant le quota des véhicules de transports sanitaires du département de la Marne ;
- l'arrêté du 10 février 2009 fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres.
- l'arrêté provisoire N° 2014-1275 du 02 décembre 2014 relatif à l'agrément d'une société de transports sanitaires,
- la prolongation de l'arrêté provisoire n°2015-015 du 8 janvier 2015 relatif à l'agrément d'une société de transports sanitaires,

CONSIDERANT :

la demande de fusion-absorption par la société d'exploitation « Ambulances Neptune » de la SAS Taxis Ambulances Clément en date du 22 juillet 2014,
l'avis favorable du sous-comité de transport sanitaire du 30 septembre 2014,
le dossier complet de fusion absorption présenté par Monsieur HARRANG Benjamin,
la conformité des locaux (site principal et annexe), du parc automobile et de l'équipage.

ARRETE

Article 1 : Est agréée à compter du 06 février 2015, en matière de transports sanitaires terrestres, l'entreprise suivante :

Raison sociale: S.A.R.L AMBULANCES CLEMENT NEPTUNE
Responsable : Benjamin HARRANG
Adresse site principal : 1 rue Raymond Poincaré
52000 CHAUMONT
Téléphone : 03.25.01.06.06
Agrément : 52.2015.01

Adresse implantation annexe : 36 rue des Jardinets
52320 FRONCLES
Agrément : 52.2015.01A

Article 2 : La SARL Ambulances Clément Neptune s'engage, avant le 28 février 2015, à fournir à l'ARS l'extrait KBIS et à mettre en conformité l'enseigne de la société sur le site principal ainsi que sur le site annexe.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons en Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la dernière date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne, le secrétaire général de la préfecture de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne et du département de la Haute-Marne.

Fait à Châlons en Champagne, le 10 février 2015

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne,
le Directeur Général adjoint,

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Décision n° 2015 – 079 du 10 février 2015 accordant l'autorisation prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique au GIE imagerie médicale du Sud Haute-Marne, en vue du remplacement d'un scanographe à usage médical sur le site du centre hospitalier de Chaumont.

Le directeur général
de l'agence régionale de santé
de la région Champagne Ardenne

Objet : Demande d'autorisation de remplacement d'un scanographe à usage médical déposée par le GIE imagerie médicale Sud Haute-Marne

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 à L.6122-15, R.6122-23 à R.6122-44 et D. 6122-38 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe Paille Directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

VU le schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé de la région Champagne-Ardenne arrêté par le directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne le 13 avril 2012 ;

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé du 20 décembre 2012, fixant les périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement pour les matières relevant de l'agence régionale de santé ;

VU l'arrêté du directeur de l'agence régionale de santé du 9 septembre 2014 relatif au bilan quantifié de l'offre de soins pour les équipements matériels lourds, préalable à la période de dépôt de demande d'autorisation du 1^{er} octobre 2014 au 30 novembre 2014 ;

VU le dossier de demande d'autorisation de remplacement d'un scanographe à usage médical déposé par le GIE imagerie médicale du Sud Haute-Marne dans la période réglementaire du 1^{er} octobre 2014 au 30 novembre 2014 et réputé complet ;

VU l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins, en sa séance du 5 février 2015 ;

CONSIDERANT

- que la demande répond aux besoins de santé de la population identifiés par le schéma régional d'organisation des soins et est compatible avec les objectifs fixés par ce schéma,
- que s'agissant du remplacement d'un équipement existant, la demande ne modifie pas le bilan quantifié de l'offre de soins sur le territoire,
- que le demandeur s'engage à respecter les effectifs et la qualification des personnels et à ne pas modifier les caractéristiques du projet tel qu'il a été autorisé,
- que le demandeur s'engage à réaliser une évaluation,
- que le demandeur s'engage à respecter un volume d'activité et de dépenses à la charge de l'assurance maladie,

DECIDE

Article 1 L'autorisation prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique est **accordée** au GIE imagerie médicale du Sud Haute-Marne, en vue du remplacement d'un scanographe à usage médical sur le site du centre hospitalier de Chaumont.

Article 2 Le projet devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de la notification de la présente décision et sa mise en œuvre devra être achevée dans un délai de quatre ans ; à défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

Article 3 Lorsque le bénéficiaire de l'autorisation met en service le nouvel équipement matériel lourd, il en fait sans délai la déclaration au directeur général de l'agence régionale de santé qui a délivré l'autorisation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article 4 La durée de validité de l'autorisation est de **5** ans à compter de la date de réception de cette déclaration.

Article 5 Dans un délai de six mois prévu à l'article L.6122-13 du code de la santé publique, une visite de conformité est programmée et réalisée par accord entre l'agence régionale de santé et le titulaire.

A défaut de visite au terme de ce délai par le fait du titulaire, le directeur général de l'agence régionale de santé peut suspendre l'autorisation dans les conditions prévues au II de l'article L.6122-13.

Article 6 Le renouvellement de l'autorisation sera soumis aux conditions fixées par les articles L.6122-9 et L.6122-10 du code de la santé publique.

Article 7 La présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé, Direction générale de l'organisation des soins, bureau R3, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision au demandeur. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Article 8 La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, conformément aux dispositions de l'article R.6122-41 du code de la santé publique.

Châlons-en-Champagne, le 10 février 2015

Pour le directeur général de
l'agence régionale de santé et par délégation,
la directrice adjointe de l'offre de soins,

Signé : Agnès GERBAUD

A.R.S. - L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Décision n° 2015 – 080 du 10 février 2015 accordant l'autorisation prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique au centre hospitalier de Vitry-le-François, en vue de la création d'une activité de médecine selon la modalité de prise en charge de l'hospitalisation de jour

Le directeur général de l'agence régionale de santé
de la région Champagne Ardenne

Objet : Demande d'autorisation de l'activité de soins de médecine selon la modalité de prise en charge de l'hospitalisation de jour présentée par le centre hospitalier de Vitry-le-François

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 à L.6122-15, R.6122-23 à R.6122-44 et D. 6122-38 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe Paille Directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

VU le schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé de la région Champagne-Ardenne arrêté par le directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne le 13 avril 2012 ;

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé du 20 décembre 2012, fixant les périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement pour les matières relevant de l'agence régionale de santé ;

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé du 9 septembre 2014 relatif au bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins, préalable à la période de dépôt de demande d'autorisation du 1^{er} octobre 2014 au 30 novembre 2014 ;

VU le dossier de demande d'autorisation de l'activité de soins de médecine selon la modalité de prise en charge de l'hospitalisation de jour présentée par le centre hospitalier de Vitry-le-François dans la période réglementaire du 1^{er} octobre 2014 au 30 novembre 2014 et réputé complet ;

VU l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins, en sa séance du 5 février 2015 ;

CONSIDERANT

que la demande est compatible avec le SROS-PRS qui prévoit la diversification de l'offre hospitalière en médecine notamment par développement des prises en charge en hospitalisation de jour ;

que le demandeur s'engage à respecter les effectifs et la qualification des personnels et à ne pas modifier les caractéristiques du projet tel qu'il a été autorisé,

que le demandeur s'engage à réaliser une évaluation,

que le demandeur s'engage à respecter un volume d'activité et de dépenses à la charge de l'assurance maladie,

DECIDE

Article 1 L'autorisation prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique est **accordée** au centre hospitalier de Vitry-le-François, en vue de la création d'une activité de médecine selon la modalité de prise en charge de l'hospitalisation de jour.

Article 2 Lorsque le bénéficiaire de la présente autorisation met en œuvre l'activité de soins, il en fait sans délai la déclaration au directeur général de l'agence régionale de santé qui a délivré l'autorisation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article 3 La durée de validité de la présente autorisation est de **5 ans** à compter de la date de réception de cette déclaration.

Article 4 Son renouvellement sera soumis aux conditions fixées par les articles L.6122-9 et L.6122-10 du code de la santé publique.

Article 5 Dans un délai de six mois prévu à l'article L.6122-13 du code de la santé publique, une visite de conformité est programmée et réalisée par accord entre l'agence régionale de santé et le titulaire.

A défaut de visite au terme de ce délai par le fait du titulaire, le directeur général de l'agence régionale de santé peut suspendre l'autorisation dans les conditions prévues au II de l'article L.6122-13.

Article 6 Le projet devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de la notification de la présente décision et sa mise en œuvre devra être achevée dans un délai de quatre ans ; à défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

Article 7 La présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé, Direction générale de l'organisation des soins, bureau R3, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision au demandeur. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Article 8 La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, conformément aux dispositions de l'article R.6122-41 du code de la santé publique.

Châlons-en-Champagne le 10 février 2015

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé,
La directrice adjointe de l'offre de soins,

Signé : Agnès GERBAUD

Décision n° 2015 – 081 en date du 12 février 2015 portant modification de la décision n° 2014-361 relative au renouvellement de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer présentée par le GCS "Pôle de santé chalonnais"

Le directeur général
de l'agence régionale de santé
de la région Champagne Ardenne

OBJET : Modification du renouvellement de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer présentée par le GCS "Pôle de santé chalonnais".

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1, R.6122-25, R.6123-86 à R.6123-95, D.6122-37, D.6124-131 à D.6124-134 ;

VU l'arrêté ministériel du 29 mars 2007 fixant les seuils d'activité minimale annuelle applicables à l'activité de soins de traitement du cancer ;

VU les critères d'agrément des établissements pratiquant la cancérologie définis par l'Institut National du cancer le 20 décembre 2007 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 nommant Monsieur Jean-Christophe Paille Directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

VU le schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé de la région Champagne-Ardenne arrêté par le directeur général de l'agence régionale de santé de Champagne-Ardenne le 13 avril 2012 ;

VU l'avis émis par la commission spécialisée de l'organisation des soins, en sa séance du 18 avril 2014 ;

Vu la décision n° 2014 – 361 du 28 mai 2014 de renouvellement d'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement du cancer présentée par le GCS "Pôle de santé chalonnais" pour les pratiques thérapeutiques suivantes :

- chirurgie des cancers pour les pathologies mammaires, digestives, urologiques, gynécologiques et oto-rhino-laryngologiques et maxillo-faciales ;
- chimiothérapie ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer

CONSIDERANT

qu'une erreur matérielle a attribué à tort au GCS « Pôle de santé chalonnais » le renouvellement de l'autorisation de l'activité de soins de traitement du cancer pour la pratique thérapeutique de chirurgie des cancers pour les pathologies gynécologiques, alors même que l'objet de la demande de renouvellement, déposée dans la période réglementaire du 1^{er} octobre 2013 au 30 novembre 2013 et déclaré complet le 30 novembre 2013, ne portait pas sur le traitement de ces dernières pathologies.

Décide

L'article 1 de la décision n°2014-361 du 28 mai 2014 est modifié comme suit :

« *Le renouvellement de l'autorisation prévue à l'article L.6122-1 du code de la santé publique est accordé au GCS "Pôle de santé chalonnais", en vue de l'exercice de l'activité de soins de traitement du cancer pour les pratiques thérapeutiques suivantes :*

- *chirurgie des cancers pour les pathologies **mammaires, digestives, urologiques, oto-rhino-laryngologiques et maxillo-faciales**;*
- *chimiothérapie ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer. »*

Les autres dispositions de la décision n°2014-361 du 28 mai 2014 restent inchangées.

Article 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé, Direction générale de l'organisation des soins, bureau R3, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision au demandeur. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, conformément aux dispositions de l'article R.6122-41 du code de la santé publique.

Châlons-en-Champagne le 12 février 2015

Pour le directeur général de
l'agence régionale de santé,
Le directeur de l'offre de soins

Signé : Thomas TALEC

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté n° 2015-103 du 17 février 2015 relatif à la désignation des représentants des usagers de la Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC) du Centre Hospitalier Bélaïr

VU

Les articles R1112-81 et R1112-83 du code de Santé Publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

Le décret n°2005-213 du 2 mars 2005 créant la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge ;

Vu les propositions de l'établissement ;

ARRETE

Article 1^{er}

La composition de la CRUQPC du Centre Hospitalier Bélaïr, pour ce qui concerne les représentants des usagers, est la suivante :

Madame BLANCHARD Christine, membre de l'UNAFAM, demeurant 14 Chemin de la fontaine aux bois – 08000 Charleville Mézières, titulaire,

Madame Colette DRAPIER, Association SOS Hépatites, demeurant 22 Rue Cominay 08700 Gespunsart, suppléante.

Madame Marie-Pierre HOCHAR-MANZONI, membre de l'Association UFC que choisir, demeurant 4 place de la république – 08440 Vivier au Court, titulaire,

Madame Anne-Marie DEGUILHEM, représentant l'Association Prélude, demeurant 49 rue Avetant – 08400 Vouziers, suppléante.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la dernière date de publication au recueil des actes administratifs, soit d'un recours administratif préalable gracieux auprès du directeur général de l'agence régional de santé, soit d'un recours administratif préalable hiérarchique auprès du ministre de la santé et des sports. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet de tels recours.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée – 51000 Châlons en Champagne, soit :

directement, en l'absence de recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de la dernière date de publication au recueil des actes administratifs,

à l'issue d'un recours administratif préalable, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Article 3

Le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne, est chargé de l'exécution du présent arrêt qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Pour le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne, et par délégation,
Le Chef de cabinet,

Signé : Marielle TRABANT

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

ARRETE N°2015-106 du 18 février 2015 modifiant la composition de la Commission permanente de la CRSA Champagne-Ardenne

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie – CRSA ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

L'arrêté du Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne fixant la composition nominative de la CRSA Champagne-Ardenne renouvelée ;

Sur proposition des membres concernés de la CRSA réunis le 10 juin 2014 ;

ARRETE

Article 1^{er}

La **commission permanente** constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Champagne-Ardenne, est composée des personnes suivantes :

Membres avec voix délibératives :

Qualité des représentations	Titre	Nom	Adresse organisme	CP	Ville
Président de la commission permanente - Président de la CRSA	Monsieur le Professeur	GILLERY Philippe	CHULaboratoire de recherche pédiatrique45	51100	REIMS
Président de la commission spécialisée pour la prévention	Monsieur	BLAUD Olivier	1er vice-président délégué de la Mutualité française Champagne-Ardenne	51100	REIMS
Président de la commission spécialisée de l'organisation des soins	Madame	BARAT Joëlle	Vice-présidente du Conseil régional 7 Impasse de l'Épinette	08300	PARGNY RESSON
Président de la commission spécialisée pour les prises en charges et accompagnements	Monsieur	THOMAS Jean-Marie	DR FEGAPEI-URAPEI Administrateur des Papillons blancs	51100	REIMS
Président de la formation spécialisée dans le domaine des droits des usagers	Madame	QUANTINET Danielle	CISS 4 Lotissement le Village	51300	OUTREPONT
Représentants des collectivités territoriales - Collège 1	en cours de désignation				
	en cours de désignation				
	en cours de désignation				
	en cours de désignation				
Représentants des usagers de services de santé ou MS - collège 2	Monsieur	FOURQUET Francis	Délégué régional APF	10500	LASSICOURT
	Madame	BRIGAND Claudette	Génération mouvement - les aînés ruraux	10200	BAR SUR AUBE
	M le Pr	BAEHREL Bernard	Amicale des opérés du cœur	51100	REIMS
	Monsieur	BOITEUX Jacques	FNAR	51600	SUIPPES
	Monsieur	ROUSSEL Gérard	CODERPA 52	52100	SAINT DIZIER
Monsieur	PROST Michel	CODERPA 52	52000	CHAUMONT	
Représentants des conférences de territoire - collège 3	Monsieur le docteur	VAN RECHEM Michel	CH Troyes - SAMU101 avenue Anatole Fran	10000	TROYES
	en cours de désignation				
Partenaires sociaux (OS) - collège 4	Monsieur	FLORES Francis	CFDT	51000	CHALONS EN
	Monsieur	MERCEY François	CFDT	52200	LANGRES
Acteurs de la cohésion et de la protection sociales - collège 5	Monsieur	DUBOIS Thomas	URIOPSS	51100	REIMS
	Madame	BRISION Corinne	AMR-URIOPSS	51220	CAUROY LES
Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé - collège 6	en cours de				
	Monsieur	Bernard ULRICH	Association nature et avenir - Ardennes	08300	RETHEL
Offreurs des services de santé - collège 7	Monsieur	ROGE Pascal	Foyer Montclair - FHF	52700	ANDELOT-
	Madame	BOUTILLIER Caroline	EPSMM - FHF	51000	CHALONS EN
	Monsieur le Dr	VRILLAUD Henri-Georges	FHP	51100	REIMS
	Monsieur le Dr	PASQUIER Philippe	FHP	10000	TROYES
	Monsieur	TOUSSAINT Jacques	IMC-CA	51350	CORMONTREUIL
	Monsieur	MINET Christian	30 rue de la Paix	51500	TAISSY
	Monsieur	KREIT Pierre	Président des syndicats pharmaceutiques	51340	VANVAULT-LES-
	Madame	DUPLOUY Marie	Présidente URPS Pédiatres-podologues	51100	REIMS
	Monsieur le docteur	GRAND Maurice	Radiologue - Président du réseau Oncocha	51100	REIMS
Monsieur	BIREBENT Matthieu	Directeur réseaux de santé addictions	51100	REIMS	
PQ - collège 8	Monsieur	LAVAL Jean-Claude	Président de la FHF	51100	REIMS

Membres avec voix consultative :

Sont membres de la commission spécialisée des prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA, avec voix consultatives, les personnes suivantes, ou leurs représentants :

Le préfet de région, préfet de la Marne,

La préfète de l'Aube,

Le préfet des Ardennes,

Le préfet de la Haute-Marne,

Le président du Conseil économique et social régional,

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Le directeur régional de la DRAAF,

Le directeur régional de la DRAC,

Le directeur régional de la DREAL,

La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité,

Le directeur régional de la DRFIP,

Le directeur régional de la DRJSCS,

Le délégué régional de la DRRT,

Le recteur de l'académie de Reims,

Le directeur interrégional de la PJJ,

Le président de la caisse de base du régime social des indépendants,

Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,

Le président de l'AROMSA Champagne.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 3

Le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le Directeur général de l'agence régionale de santé
de Champagne-Ardenne,

Signé : Jean-Christophe PAILLE

A.R.S. - L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

ARRETE N°2015-107 du 18 février 2015 modifiant la composition de la Commission Spécialisée de prévention de la CRSA Champagne-Ardenne

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie – CRSA ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;

L'arrêté du Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne fixant la composition nominative de la CRSA Champagne-Ardenne renouvelée ;

Sur proposition des membres concernés de la CRSA réunis le 10 juin 2014 ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté 2014-870 du 11 septembre 2014 fixant la composition de la CS prévention est abrogé.

Article 2

La **commission spécialisée de prévention** constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Champagne-Ardenne, est composée des personnes suivantes :

Membres avec voix délibératives :

Collège	Qualité des représentations	Titre	Nom	Adresse organisme	CP	Ville
Représentants des collectivités territoriales - Collège 1	1 conseiller régional	En cours de désignation				
		En cours de désignation				
	2 présidents de conseil général	Monsieur	BOURGEOIS Noël	Vice-président du Conseil général des Ardennes	08130	ATTIGNY
		Monsieur	FERREIRA Guy	Président de la commission des affaires sociales et sanitaires	08000	VILLERS SEMEUSE
		En cours de désignation				
		En cours de désignation				
	1 représentant des groupements de communes	En cours de désignation				
		En cours de désignation				
1 représentant des communes	En cours de désignation					
	En cours de désignation					
Représentants des usagers de services de santé ou MS - collège 2	4 représentants des associations agréées	Madame	JACON Denise	AFM-Délégation Marne 15 allée Jean Goujon	51100	REIMS
		Madame	MICHEL Agnès	SOS hépatites 7 rue de Sedan	08450	REMILLY AILLICOURT
		Madame	VARNET Isabelle	Déleguée régionale Alliance maladies rares	51380	VILLERS MARMERY
		Madame	JACOPE Michèle	UDAF Marne 35 rue Georges Sand	51120	BROYES
		Monsieur	OPIARD André	Association française des diabétiques 51G Boulevard H Vasnier - Appt G102	51100	REIMS
		Monsieur	JASSIONES Patrick	CLCV Marne 49 rue Petit Delbourg	51100	REIMS
		Madame	LOUBIER Danièle	UNAFAM 109 Bis rue Révérend Père Lafra	10000	TROYES
		Madame	RIDEZ Françoise	VMEH 6 rue Saint Eloi	51360	VAL DE VESLE
	1 représentant des associations de retraités et PA	Madame	LONGUEPEE Nicole	CODERPA 51 2 rue de l'Arbalète	51500	SILLERY
		Monsieur	GRANDMAIRE Michel	CODERPA 51 5 rue Gérard de Nerval	51470	SAINT MEMMIE
1 représentant des associations des PH et familles	En cours de désignation					
	En cours de désignation					
Représentants des conférences de territoire - collège 3	1 représentant des conférences de territoire	Madame le docteur	LEFLON Michèle	Vice-Présidente du Conseil régional 34 rue de la République	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES
		en cours de désignation				
Partenaires sociaux (OS) - collège 4	1 représentant des OS de salariés	Madame	CALVY Sandrine	CGT CH	51000	CHALONS EN CHAMPAGNE
		Madame	GUZA Héléne	CGT 26 place de la Mairie	08220	CHAUMONT PORCIEN
	1 représentant des OS d'employeurs	Monsieur	BLANCKAERT Christian	Représentant UPA 37 rue des Capucins	51100	REIMS
		Monsieur	CLAUDON Eric	Représentant UPA 37 rue des Capucins	51100	REIMS
	1 représentant des OS des artisans, commerçants et professions libérales	Monsieur	SCHWARTZ Jean-Sébastien	Infirmier libéral 79 Rue Thénard 1	10800	ST JULLIEN LES VILLAS
		Monsieur le Docteur	PICAVET Bruno	Pneumologue Polyclinique les Bleuets	51100	REIMS
	1 représentant des OS des exploitants agricoles	En cours de désignation				
		En cours de désignation				
Acteurs de la cohésion et de la protection sociales - collège 5	1 représentant des associations oeuvrant de le champ de la lutte contre la précarité	Monsieur	DUBOIS Thomas	URIOPSS 14 avenue Hoche	51100	REIMS
		Madame	BRISION Corinne	AMR-URIOPSS 9 RUE Paul Despiques	51220	CAUROY LES HERMONVILLE
	1 représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail : assurance vieillesse (CARSAT)	Monsieur	PETTIT Jean-François	3ème vice président de la CARSAT 81-85 rue de Metz	54073	NANCY Cedex
		Monsieur	BURLION Robert	Administrateur CARSAT 25 rue du Grand Mau	51470	SAINT MEMMIE
	1 représentant des CAF	Madame	DOMMANGE Christine	1 rue de la Bonne Femme	51100	REIMS
		en cours de désignation				
1 représentant FNMF	Monsieur	BLAUD Olivier	1er vice-président délégué de la Mutualité française Champagne-	51100	REIMS	
	Monsieur	MAILLIOT Jean-Louis	Trésorier général de la mutualité française Champagne-Ardenne	51100	REIMS	

Membres avec voix consultative :

Sont membres de cette commission spécialisée de la CRSA, avec voix consultatives, les personnes suivantes, ou leurs représentants :

Le préfet de région, préfet de la Marne,

Le préfet de l'Aube,

Le préfet des Ardennes,

Le préfet de la Haute-Marne,

Le président du Conseil économique et social régional,

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Le directeur régional de la DRAAF,

Le directeur régional de la DRAC,
Le directeur régional de la DREAL,
La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité,
Le directeur régional de la DRFIP,
Le directeur régional de la DRJSCS,
Le délégué régional de la DRRT,
Le recteur de l'académie de Reims,
Le directeur interrégional de la PJJ,
Le président de la caisse de base du régime social des indépendants,
Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,
Le président de l'AROMSA Champagne.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 4

Le Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
de Champagne-Ardenne,

Signé : Jean-Christophe PAILLE

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

ARRETE N°2015-110 du 18 février 2015 modifiant la composition de la commission spécialisée des droits des usagers de la CRSA Champagne-Ardenne

VU

Le code de la santé publique ;
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie – CRSA ;
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Le décret du 1^{er} avril 2010 nommant de Monsieur Jean-Christophe PAILLE Directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne ;
L'arrêté du directeur général de l'ARS Champagne-Ardenne fixant la composition de la CRSA Champagne-Ardenne renouvelée ;
Sur proposition des membres concernés de la CRSA réunis le 10 juin 2014 ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'arrêté 2014-1010 du 24 octobre 2014 est abrogé.

Article 2

La commission spécialisée dans les droits des Usagers, constituée au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Champagne-Ardenne, est composée des personnes suivantes :

Membres avec voix délibératives :

Collège	Qualité des représentations	Titre	Nom	Adresse organisme	CP	Ville	
Collège 1	1 représentant du collège des collectivités territoriales	en cours de désignation					
		<i>en cours de désignation</i>					
Collège 2	2 représentants des associations d'usagers agréées	Madame	JACON Denise	AFM-Délégation Marne 15 allée Jean Goujon	51100	REIMS	
		<i>Madame</i>	<i>MICHEL Agnès</i>	<i>SOS hépatites 7 rue de Sedan</i>	<i>08450</i>	<i>REMILLY AILLICOURT</i>	
		Madame	QUANTINET Danielle	CISS 4 Lotissement le Village	51300	OUTREPONT	
		<i>Monsieur le Dr</i>	<i>WAGNER Jean- Claude</i>	<i>Ligue contre le cancer Aube</i>	<i>10800</i>	<i>SAINT JULLIEN LES</i>	
	2 représentants des associations de retraités et PA	Madame	ZUGETTA Nicole	CODERPA 10 7 rue de la Résistance	10130	MONTIGNY LES MONTS	
		-					
		Madame	LONGUEPEE Nicole	CODERPA 51 2 rue de l'Arbalète	51500	SILLERY	
		<i>Monsieur</i>	<i>GRANDMAIRE Michel</i>	<i>CODERPA 51 5 rue Gérard de Nerval</i>	<i>51470</i>	<i>SAINT MEMMIE</i>	
		2 représentants des associations des PH	Monsieur	GOUVERNEUR Alain	CDCPH Ardennes AAIMCCA	08300	NEUFLIZE
			<i>Madame</i>	<i>VERNET</i>	<i>CDCPH 08 Présidente de l'ADAPEI Ardennes</i>	<i>08000</i>	<i>CHARLEVILLE MEZIERES</i>
Monsieur	MESSAGER Jean- Luc		CDCPH Aube Président de l'APEI de	10000	TROYES		
<i>Madame</i>	<i>GROSSMANN Chantal</i>	<i>CDCPH Aube / ASSAGE 66 rue de la Perrière</i>	<i>10320</i>	<i>SOULIGNY</i>			
Collège 3	1 représentant du collège des conférences de territoire	Monsieur	DARAGON Hervé	Président de la CT Nord Groupe Courlancy	51100	REIMS	
		<i>Monsieur le professeur</i>	<i>MORVILLE Patrice</i>	<i>Réseau régional périnatal CHU</i>	<i>51100</i>	<i>REIMS</i>	
Collège 4	1 représentant du collège des partenaires sociaux	Monsieur	VIARD Vincent	Représentant CFE-CGC 38 Route de Chalautre	10400	LE MERIOT	
		<i>Monsieur</i>	<i>INGRET Bernard</i>	<i>Représentant CFE-CGC 46 rue du Général de Gaulle</i>	<i>52330</i>	<i>COLOMBEY LES DEUX EGLISES</i>	
Collège 5	1 représentant du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales	Monsieur	BLAUD Olivier	1er vice-président délégué de la Mutualité française Champagne-Ardenne 11 rue Boudet	51100	REIMS	
		<i>Monsieur</i>	<i>MAILLIOT Jean- Louis</i>	<i>Trésorier général de la mutualité française Champagne-Ardenne 31 rue Paul Vaillant</i>	<i>51100</i>	<i>REIMS</i>	
Collège 6	1 représentant du collège des acteurs de la prévention et d'éducation pour la santé	Monsieur le Docteur	RIGAUD Alain	Président de l'ANPAA 2bis rue Piper	51100	REIMS	
		<i>Madame</i>	<i>LEBRUN Delphine</i>	<i>ANPAA 51</i>	<i>51100</i>	<i>REIMS</i>	
Collège 7	1 représentant du collège des offreurs des services de santé	Monsieur le docteur	GRAND Maurice	Radiologue - Président du réseau Oncocha 10 Bd Barthou	51100	REIMS	
		<i>Monsieur</i>	<i>BIREBENT Matthieu</i>	<i>Directeur réseaux de santé addictions diabète 10 Bd Barthou</i>	<i>51100</i>	<i>REIMS</i>	

Membres avec voix consultative :

Sont membres de la commission spécialisée des droits des usagers de la CRSA, avec voix consultatives, les personnes suivantes, ou leurs représentants :

Le préfet de région, préfet de la Marne,
La préfète de l'Aube,
Le préfet des Ardennes,
Le préfet de la Haute-Marne,
Le président du Conseil économique et social régional,
Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
Le directeur régional de la DRAAF,
Le directeur régional de la DRAC,
Le directeur régional de la DREAL,
La déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité,
Le directeur régional de la DRFIP,
Le directeur régional de la DRJSCS,
Le délégué régional de la DRRT,
Le recteur de l'académie de Reims,
Le directeur interrégional de la PJJ,
Le président de la caisse de base du régime social des indépendants,
Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général, en cours de désignation,
Le président de l'AROMSA Champagne.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 3

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
de Champagne-Ardenne

Signé : Jean-Christophe PAILLE

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

ARRÊTE N° 2015-128 du 02 mars 2015 portant désignation de(s)l'autorité(s) médicale(s) responsable(s) de l'accès aux données identifiantes relatives à l'activité des professionnels de santé issues du SNIIRAM prévue par l'article 4 de l'arrêté du 19 juillet 2013 modifié relatif à la mise en œuvre du Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne Ardenne,

VU le code de la santé publique,

VU le code de la sécurité sociale et notamment son article L 161-28-1,

VU la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU l'arrêté ministériel du 19 juillet 2013 modifié par l'arrêté du 14 février 2014 relatif à la mise en œuvre du Système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie,

Vu la Charte d'engagement pour la mise à disposition et les principes d'utilisation des données issues du SNIIRAM dans les agences régionales de santé signée le 2 février 2012 entre l'Union nationale des Caisses d'Assurance maladie, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé et l'Union nationale des professionnels de santé,

Vu la décision de la CNIL, DE-2014-113, en date du 2 octobre 2014, autorisant le Ministère des affaires sociales, de la Santé et des droits des femmes à mettre en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité le suivi des astreintes, de la régulation et de l'activité dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires à partir de données contenues dans le SNIIRAM,

Considérant qu'en application de l'article 4-III-2° de l'arrêté du 19 juillet 2013 susvisé et de la charte d'engagement également susvisée, est conduite une expérimentation d'utilisation des données identifiantes des professionnels de santé issues du SNIIRAM par les agences régionales de santé sous réserve de l'autorisation de la CNIL,

Considérant la décision CNIL du 2 octobre 2014 susvisée autorisant la mise en œuvre de traitement ayant pour finalité le suivi des astreintes, de la régulation et de l'activité dans le cadre de la Permanence Des Soins Ambulatoire (PDSA);

Considérant que la décision susmentionnée réaffirme que l'accès aux données est effectué sous la responsabilité des autorités médicales désignées par chaque Directeur Général d'ARS;

ARRÊTE

Article 1 : Le Docteur Bruno BLOQUAUX est désigné comme autorité médicale prévue à l'article 4 de l'arrêté du 19 juillet 2013 susvisé, responsable(s) de l'accès aux données identifiantes relatives à l'activité des professionnels de santé issues du SNIIRAM.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à personne, ou de sa publication pour les tiers :

Soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Centre ;

Soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent

Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire à l'exercice des autres voies de recours.

Article 3 : le Directeur Général de l'Agence régionale de santé de la région Champagne Ardenne est chargé de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne Ardenne.

Fait à Chalons en Champagne le 02 mars 2015

Le Directeur général par intérim de l'ARS
Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-133 du 3 mars 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Reims (Marne)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît Crochet Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-132 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 2 mars 2015 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les dispositions de l'arrêté n°2014-1276 du 3 décembre 2014 modifié sont abrogées.

Article 2 :

La composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Reims est fixée comme suit :

I – Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1°) En tant que représentants des collectivités territoriales

Monsieur Arnaud ROBINET, Maire de Reims

Madame Catherine VAUTRIN, Représentant Reims Métropole

Monsieur René-Paul SAVARY, Président du Conseil Général de la Marne

Madame Mireille GATINOIS, Représentant le Conseil Général des Ardennes

Madame Joëlle BARAT, Représentant le Conseil Régional de Champagne-Ardenne

2°) En tant que représentants du personnel

Madame Laurence TABORSKI, Représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques

Monsieur le Professeur Benoît LEFEVRE et Monsieur le Docteur Joël COUSSON, Représentants la Commission Médicale d'Etablissement

Madame Eric PINON et Madame Valérie ROZALSKI, Représentants les organisations syndicales

3°) En tant que personnalités qualifiées

Désignées par le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne
Monsieur Thomas DUBOIS, association URIOPPS
Monsieur le Docteur Didier GACOIN, médecin libéral

Désignées par le Préfet de la Marne
Madame Marie-Françoise MERESSE, Association Alliance Maladies Rares
Monsieur le Docteur Albert FENZY, Président du Comité Marnais de la Ligue contre le Cancer
Monsieur Jean-Claude LAVAL, Président de la FHR Champagne Ardenne.

II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative

Le vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;
Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;
Le représentant de la structure chargée de la réflexion éthique au sein des établissements publics de santé ;
Le directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Marne ;
Le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale ;
Le représentant des familles de personnes accueillies : Monsieur Pierre MAUVARIN.

Article 3 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

A.R.S. - L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté N°2015-135 du 5 mars 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Argonne (Marne)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-132 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 2 mars 2015 ;

ARRETE

Article 1 :

Les dispositions de l'arrêté 2014-583 du 26 juin 2014 sont abrogées.

Article 2 :

La composition du conseil de surveillance du CH de Sainte Menehould est fixée comme suit :

I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1°) En qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Bertrand COUROT, Maire de Sainte-Menehould ;
- Monsieur Frédéric JACQUOT, représentant de la Communauté de Communes l'Argonne Champenoise ;
- Madame Françoise DUCHEIN, représentante du Président du Conseil Général

2°) En qualité de représentants du personnel

- Madame Laure OUDET, Représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;
- Madame le Docteur Sylvie BRESSON, Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;
- Monsieur Mickaël JAUNET-DELAGE, Représentant désigné par les organisations syndicales ;

3°) En qualité de personnalités qualifiées

- Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne
 - o Monsieur le Docteur Eric RENAUD ;
- Personnalités qualifiées désignés par le Préfet du département de la Marne
 - o Monsieur François LEBEGUE, Représentant l'association Familles Rurales Marne ;
 - o Monsieur Daniel BERA, Représentant l'Association des Aînés ruraux ;

II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative

- Le vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;
- Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;
- Le directeur de la Mutuelle Sociale Agricole du département de la Marne ;

Le représentant des familles de personnes accueillies : Madame Lucile GRASSET.

Article 3 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

Arrêté N°2015-136 du 9 mars 2015 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Vitry-le-François (Marne)

VU

Le code de la santé publique ;

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

L'arrêté du 16 janvier 2015 nommant Monsieur Benoît CROCHET Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne ;

La décision n°2015-132 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne en date du 2 mars 2015 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vitry le François est fixée comme suit :

1°) En tant que représentants des collectivités territoriales

Madame Mariane DOREMUS, Représentant le Maire de la commune de Vitry-le-François ;

Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Représentant de la Communauté de Communes de Vitry-le-François ;

Monsieur Charles DE COURSON, représentant le Président du Conseil Général de la Marne ;

2°) En tant que représentants du personnel

Madame Martine VAUGIN, représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;

Monsieur le Docteur Akanbu ELEGBEDE, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement

Monsieur Gérard GUYOT, représentant des organisations syndicales

3°) En qualité de personnalités qualifiées

Personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'ARS de Champagne-Ardenne

Monsieur le Docteur Marc CORNIBERT ;

Personnalités qualifiées désignées par le Préfet du département de la Marne

Monsieur Jean-Marie HERMANT, Représentant l'association Familles Rurales ;

En attente de désignation

II - Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative

Le vice-président du directoire, président de la commission médicale d'établissement ;

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne ;

Le directeur de la CPAM de la Marne ;

Le représentant des familles de personnes accueillies : en attente de désignation.

Article 3 :

La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à 5 ans, sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R.6143-12 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou à l'égard des tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Le Directeur Général de l'ARS Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le Directeur général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne,

Signé : Benoît CROCHET

ARRETE ARS N° 2015- 139 ARRETE DGSD N° 2015- en date du 10 mars 2015 portant autorisant de création d'une place d'Accueil de Jour à l'EHPAD « LES HARAS » de SIGNY L'ABBAYE FINESS EJ : 92 002 617 6 / FINESS ET : 080009970

LE DIRECTEUR GENERAL DE L' AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CHAMPAGNE-ARDENNE
LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

VU le livre III de la partie législative et de la partie règlementaire du code de l'action sociale et des familles et notamment leur titre I respectif ;

VU le Code de l' Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.312-5-1, L.312-5-2 et L.313-4 ;

VU spécifiquement les articles D312-156 à D312-161 du Code de l' Action Sociale et des Familles et relatifs aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2015 de Mme le Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes nommant M. le Docteur Benoît CROCHET – Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;

VU la décision de délégation de signature n° 2015-132 du 2 mars 2015 du directeur général par intérim de l'ARS vers Madame la directrice du Secteur Médico-Social de l'ARS Champagne-Ardenne ;

VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation et notamment son article 3 ;

VU le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L-313-1-1 du Code de l' Action Sociale et des Familles et notamment l'article 2 ;

VU le Programme Régional de Santé (PRS) arrêté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne en date du 13 avril 2012, notamment, l'arrêté n° 2012-362 fixant le Schéma Régional d'Organisation Médico-sociale (SROMS) ;

VU l'arrêté n° 2014-826 en date du 13 Août 2014 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé portant actualisation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC) en région Champagne Ardenne pour la période 2014-2018 ;

VU le Schéma Départemental pour la Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées et des Personnes Handicapées des Ardennes pour la période 2014-2019, adopté par arrêté n°405 du 6 janvier 2014 ;

VU l'arrêté conjoint de M. le Préfet et M. le Président du Conseil Général des Ardennes n° 7 et 08-2010 du 1° janvier 2010 du Conseil Général des Ardennes autorisant la SAS FAMILI SANTE à créer un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes d'une capacité de 72 lits d'hébergement permanent, de 8 lits d'hébergement temporaire et de 5 places d'accueil de jour sur la commune de SIGNY L'ABBAYE,

VU la demande du 22 avril 2014 de la SAS FAMILI SANTE sollicitant la création d'une place supplémentaire d'Accueil de Jour ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les orientations du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (PRIAC) ;

CONSIDERANT que les moyens nécessaires à l'extension sollicitée sont disponibles dans l'enveloppe budgétaire médico sociale ;

SUR proposition de Madame la Directrice du Secteur Médico-Social de l'ARS Champagne-Ardenne ;

SUR proposition de Madame le Directeur Général des Services du Département des Ardennes ;

ARRETENT

Article 1er - L'établissement est autorisé à étendre sa capacité d'Accueil de Jour d'une place supplémentaire.

Article 2 – La capacité de l'EHPAD suscitée est modifiée de la manière suivante :

72 lits d'hébergement permanent dont 12 lits dédiés à l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées ;

8 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes ;

6 places d'accueil de jour dédiées à l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées ;

Article 3 – Cet établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour 10 % de sa capacité, et est autorisé à dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux pour la capacité totale de l'Etablissement.

Article 4 – Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique :	SAS FAMILI SANTE	
N° FINESS :	92 002 617 6	
Code statut juridique :	95	
Entité établissement :	EHPAD « Résidence Les Haras » 08460 SIGNY L'ABBAYE	
N° FINESS :	08 000 997 0	
Code catégorie :	500 (maison de retraite)	
Code MFT :	45	
Code discipline d'équipement :	924 (accueil en maison de retraite)	
Code type d'activité :	11 (hébergement complet internat)	capacité :60
Code type clientèle :	711 (personnes âgées dépendantes)	
Code discipline d'équipement :	924 (accueil en maison de retraite)	
Code type d'activité :	11 (hébergement complet internat)	capacité :12
Code type clientèle :	436 (Alzheimer)	
Code discipline d'équipement :	657 (accueil temporaire pour personnes âgées)	
Code type d'activité :	11 (hébergement complet internat)	capacité : 8
Code type clientèle :	711 (personnes âgées dépendantes)	
Code discipline :	924 (accueil en maison de retraite)	
Code activité/fonctionnement :	21 (accueil de jour)	capacité : 6
Code clientèle :	436 (Alzheimer)	

Article 5 - L'entrée en fonctionnement de l'extension visée à l'article 1^{er} est subordonnée à la visite de conformité prévue en application des articles D.313-11 à D.313-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Article 6 - Tout recours contre le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée – 51000 Châlons-en-Champagne dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs ou, à l'égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification.

Article 7 - Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne et Monsieur le Président du Conseil Général des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne-Ardenne et du Département des Ardennes et qui sera notifié à la SAS FAMILI SANTE.

Châlons-en-Champagne, le 10 mars 2015

Pour Le Directeur Général p.i
de l'ARS Champagne-Ardenne
La directrice du secteur médico-social et par délégation,

Pour le Président
du Conseil Général des ARDENNES

Le Directeur des solidarités,

Signé : Edith CHRISTOPHE

Signé : Paul GEOFFROY

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE- CONSEIL GENERAL DU DEPARTEMENT DES ARDENNES

ARRETE ARS N° 2015-140 du 10 mars 2015 - ARRETE DGSD N° 2015 portant capacité de l'EHPAD géré par le Centre Hospitalier de Sedan et autorisant la création, sans extension de capacité, d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places, autorisant la création de 2 places d'hébergement temporaire et de 3 places d'accueil de jour - n° FINESS EJ : 08 000 003 7

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne
Le Président du Conseil Général des Ardennes

VU le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles et notamment leur titre I respectif ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.312-5-1, L.312-5-2 et L.313-4 ;

VU spécifiquement les articles D312-8, D312-156 à D312-161 du code de l'action sociale et des familles et relatifs aux établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes et à l'accueil de jour ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment le titre IV, chapitre III article 124 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2015 de Mme le Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes nommant M. le Docteur Benoît CROCHET – Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;

VU la décision de délégation de signature n° 2015-132 du 2 mars 2015 du Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne ;

VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation et notamment son article 3 ;

VU le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L-313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article 2 ;

VU le plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;

VU le Programme Régional de Santé (PRS) arrêté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne en date du 13 avril 2012, notamment, l'arrêté n° 2012-362 fixant le Schéma Régional d'Organisation Médico-sociale (SROMS) ;

VU l'arrêté n° 2014-826 en date du 13 Août 2014 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé portant actualisation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (P.R.I.A.C.) 2014-2018 de la région Champagne Ardenne ;

VU le Schéma Départemental pour la Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées et des Personnes Handicapées des Ardennes pour la période 2014-2019, adopté par arrêté n°2013-405 du 6 janvier 2014 ;

VU la circulaire n° 78 du 25 février 2010 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 (mesure 1) et fixant à 6 places la capacité minimale d'un accueil de jour adossé à un EHPAD ;

VU l'arrêté conjoint n° 24 et n° 39-2009 du 12 février 2009 de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil Général des Ardennes fixant la capacité de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes géré par le centre hospitalier de Sedan après répartition des capacités de l'unité de soins de longue durée à 236 places d'hébergement permanent dont 15 places pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer plus 3 places d'accueil de jour ;

VU la demande transmise le 24 décembre 2013 par le Centre Hospitalier de Sedan en vue d'être autorisé à créer un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places dans le cadre de la construction d'un nouvel Ehpap sur le site de Torcy, d'être autorisé à étendre sa capacité de 2 places d'hébergement temporaire sur le site de Torcy et 3 places d'accueil de jour sur le site de Glaire ;

CONSIDERANT que le projet répond aux orientations du schéma départemental pour la Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées et des Personnes Handicapées des Ardennes pour la période 2014-2019 ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les orientations du PRIAC ;

SUR proposition de Madame la Déléguée territoriale du département des Ardennes ;

SUR proposition de Madame la Directrice du Secteur Médico-Social de l'ARS Champagne-Ardenne ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département des Ardennes ;

ARRETENT

Article 1er – L'autorisation, visée à l'article L. 313.1 du code de l'action sociale et des familles, et sollicitée par le Centre Hospitalier de Sedan en vue de :

créer un pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places pour les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées sur le site de Floing est accordée

créer 2 places d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes sur le site de Floing est accordée

créer 3 places d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées sur le site de Glaire est accordée

Article 2 - La capacité totale des EHPAD gérés par le centre hospitalier de Sedan est fixée à 244 lits et places et se répartit de la façon suivante :

221 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes ;
15 lits d'hébergement permanent dédiés à la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés ;
2 places d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes ;
6 places d'accueil de jour dédiées à la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Article 3 – L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et est autorisé à dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux à hauteur de la totalité de ses places.

Article 4 – L'établissement dispose pour ses résidents, sans extension de capacité, de 2 pôles d'activités et de soins adaptés de 14 places chacun dont un créé par le présent arrêté sur le site de Floing.
Sa labellisation devra être confirmée dans un délai de 1 an à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 – Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : Centre hospitalier de Sedan
N° FINESS : 08 000 003 7
Code statut juridique : 13

Entité établissement : EHPAD « la petite Venise »
N° FINESS : 08 000 917 8
Code catégorie : 500 (maison de retraite)
Code MFT : 40

Code discipline d'équipement : 924 (accueil en maison de retraite)
Code type d'activité : 11 (hébergement complet internat) capacité : 42 lits
Code type clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)

Code discipline d'équipement : 924 (accueil en maison de retraite)
Code type d'activité : 11 (hébergement complet internat) capacité : 15 lits
Code type clientèle : 436 (Alzheimer)

Entité établissement : EHPAD de Glaire
N° FINESS : 08 000 368 4
Code catégorie : 500 (maison de retraite)
Code MFT : 40

Code discipline d'équipement : 924 (accueil en maison de retraite)
Code type d'activité : 11 (hébergement complet internat) capacité : 120 lits
Code type clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)

Code discipline d'équipement : 924 (accueil en maison de retraite)
Code type d'activité : 21 (accueil de jour) capacité : 6 places
Code type clientèle : 436 (Alzheimer)

Code discipline d'équipement : 961 (PASA)
Code type d'activité : 21 (accueil de jour) capacité : 14 places pour les résidents de l'Ehpad
Code type clientèle : 436 (Alzheimer)

Entité établissement : EHPAD de Floing
N° FINESS : 08 000 369 2
Code catégorie : 500 (maison de retraite)
Code MFT : 40

Code discipline d'équipement : 924 (accueil en maison de retraite)
Code type d'activité : 11 (hébergement complet internat) capacité : 59 lits
Code type clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)

Code discipline d'équipement : 657 (accueil pour personnes âgées temporaires)
Code type d'activité : 11 (hébergement complet internat) capacité : 2 lits
Code type clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)

Code discipline d'équipement : 961 (PASA)
Code type d'activité : 21 (accueil de jour) capacité : 14 places pour les résidents de l'Ehpad

Code type clientèle : 436 (Alzheimer)

Article 6 – Le fonctionnement des 3 places d’Accueil de Jour supplémentaires sur le site de Glaire, des 2 lits d’Hébergement Temporaire et des 14 places de PASA sur le site de Floing est subordonné à la visite de conformité prévu en application des articles D.313-11 à D.313-14 du Code de l’Action Sociale et des Familles.

Article 7 : En application de l’article L.313-1 du code de l’action sociale et des familles, la présente autorisation est accordée pour une durée de 15 ans. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l’évaluation externe mentionnée à l’article L.312-8 du code de l’action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l’article L.313-5 du même code.

Article 8 – Tout recours contre le présent arrêté peut faire l’objet soit d’un recours gracieux devant l’autorité compétente, soit d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée – 51000 Châlons-en-Champagne dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication aux recueils des actes administratifs ou, à l’égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification.

Article 9 – Monsieur le Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne et Monsieur le Président du Conseil Général des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne-Ardenne et du Département des Ardennes et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Directeur de l’EHPAD du Centre Hospitalier – 2 avenue du Général Marguerite – CS 40903 - 08200 SEDAN.

Châlons-en-Champagne, le 10 mars 2015

P/Le Directeur Général p. i
de l’ARS Champagne-Ardenne
La Directrice du secteur médico-social

Signé : Edith CHRISTOPHE

Pour le Président
du Conseil Général des Ardennes
et par délégation,
le Directeur des solidarités,

Signé : Paul GEOFFROY

ARS – AGENCE REGIONALE DE SANTE

ARRETE ARS n°2015-169 du 26 Mars 2015 portant agrément de lieux de stage et de praticiens-maitres de stage des universités pour la formation des internes en médecine

Le Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne

VU

Le code de l’éducation et notamment ses articles L. 632-2 à L. 632-13 ;
Le code de la santé publique et notamment les articles R. 6153-1 à R. 6153-44 ;
La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l’hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
Le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
L’arrêté du 16 janvier 2015 portant nomination de Monsieur Benoit CROCHET en qualité de Directeur général par intérim de l’ARS Champagne-Ardenne ;
La décision n°2015-163 du 17 mars 2015 portant délégation de signature du directeur général par intérim de l’ARS Champagne-Ardenne ;
L’arrêté du 22 septembre 2004 modifié fixant la liste et la réglementation des diplômes d’études spécialisées de médecine ;
L’arrêté du 22 septembre 2004 modifié fixant la liste et la réglementation des diplômes d’études spécialisées complémentaires de médecine ;
L’arrêté ministériel du 4 février 2011 modifié relatif à la commission de subdivision et à la commission d’évaluation des besoins de formation du troisième cycle des études médicales ;
L’arrêté ministériel du 4 février 2011 modifié relatif à l’agrément, à l’organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;
Les demandes d’agrément de lieux de stage pour la formation pratique des étudiants en troisième cycle des études médicales ;
Les avis émis par les coordonnateurs des spécialités ;
Les avis émis par la commission de subdivision réunie le 11 mars 2015 à la faculté de médecine de Reims ;

Considérant

Que la commission visée ci-dessus a donné un avis favorable à l’agrément des lieux de stage et des praticiens maîtres de stages des universités figurant en annexes.

ARRETE

Article 1er

Les lieux de stage listés dans les annexes 1 et 2 du présent arrêté sont agréés pour la formation pratique des internes en médecine, à compter du 4 mai 2015 :

- Annexe 1 : agréments au titre des DES
- Annexe 2 : agréments au titre des DESC.

Article 2

Les praticiens listés dans l'annexe 3 au présent arrêté sont agréés en qualité de praticiens-maîtres de stage des universités pour la formation pratique des internes en médecine générale à compter du 4 mai 2015 pour une durée de 5 ans.

Article 3

Ces listes peuvent être consultées au siège de l'Agence régionale de santé de Champagne-Ardenne, complexe tertiaire du Mont Bernard, CS 40513, 2 rue Dom Pérignon, 51007 Châlons-en-Champagne.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou de sa publication à l'égard des tiers.

Article 5

Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne et le Doyen de la faculté de médecine de Reims sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Champagne-Ardenne.

Châlons-en-Champagne, le 26 mars 2015

Pour le Directeur Général par intérim
de l'ARS Champagne-Ardenne
et par délégation,
le Directeur de l'offre de soins

Signé : Thomas TALEC

A.R.S. - L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

ARRETE N° 2015-175 en date du 31 mars 2015 fixant le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence exclusive du directeur de l'Agence Régionale de Santé pour l'année 2015

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE CHAMPAGNE-ARDENNE

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L 312-1, L 313-1 1, L 313-3, R.313-1 à R.313-10;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation ;

VU la circulaire n°DGCS/5b/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services médico-sociaux ;

VU le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet ;

VU la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé en date du 13 août 2014 portant actualisation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (P.R.I.A.C.) en région Champagne Ardenne pour la période 2014-2018 ;

VU l'instruction DGCS/SD1/2014/313 du 12 novembre 2014 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2014 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2015 portant nomination de M. Benoit CROCHET, en qualité de Directeur Général par intérim de l'ARS Champagne Ardenne ;

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice du Secteur Médico-Social de l'ARS Champagne-Ardenne ;

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article R 313-4 du code de l'action sociale et des familles, les appels à projets médico-sociaux seront lancés dans la région Champagne Ardenne pour l'année 2015 selon le calendrier prévisionnel suivant :

Catégorie d'établissement ou de service médico-social concerné	Public concerné	Territoire concerné	Nature de l'opération	Capacité (lits ou places)	Calendrier prévisionnel
Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)	Personnes en situation de fragilité psychologique et sociale nécessitant des soins et un suivi médical	Marne Haute-Marne	Création	4	2015
Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)	Personnes âgées de + 60 ans	Région	Création	à déterminer	2015
Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)	Autistes-TED 3-6 ans	Région	Création	14	2015

Article 2 : Les informations relatives aux appels à projets seront publiées et consultables sur le site internet de l'ARS Champagne Ardenne : <http://www.ars.champagne-ardenne.sante.fr>

Article 3 : Le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux a une valeur indicative. Il peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle. Les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la région Champagne Ardenne à l'adresse postale suivante :

Madame la Directrice du secteur médico-social de l'ARS de Champagne Ardenne
Direction du Secteur Médico-social
Complexe tertiaire du Mont Bernard
2, rue Dom Pérignon –CS 40513
51007 Châlons-en-Champagne

Article 4 : Monsieur le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Champagne Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Châlons en Champagne, le 31 mars 2015

Pour Le Directeur Général par intérim
de l'ARS Champagne Ardenne et par délégation,
La Directrice du Secteur Médico-Social

Signé : Edith CHRISTOPHE

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE

ARRETE n° 2015-179 en date du 31 mars 2015 - modifiant la composition de la Commission de Sélection d'Appel à Projet au titre des services et établissements médico-sociaux relevant de la compétence exclusive du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé

VU le Code de l'Action sociale et des familles et notamment ses articles L 313-1 à L 313-8 et R 313-1 relatif à la composition de la commission de sélection d'appel à projet médico-social;
VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU la circulaire n° DGCS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
VU l'arrêté du 16 janvier 2015 portant nomination de M. Benoit CROCHET, en qualité de Directeur Général par intérim de l'ARS Champagne Ardenne ;

Sur les propositions du collège N°2 de l'Assemblée Plénière de la CRSA - Collège des Usagers- réunie le 10 juin 2014 ;

Sur proposition de Madame la Directrice du Secteur Médico-Social ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2014-1268 du 1^{er} décembre 2014 fixant la composition de la Commission de Sélection d'Appel à Projet au titre des services et établissements médico-sociaux relevant de la compétence exclusive du Directeur Général de l'ARS est modifié comme suit :

Article 2 : La Commission de Sélection d'Appel à Projet au titre des services et établissements médico-sociaux est composée comme suit :

1) Sont membres de la commission, à titre permanent, avec voix délibérative :

a) Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président

Titulaire : M. Benoit CROCHET, Directeur Général par intérim de l'Agence régionale de Santé de Champagne-Ardenne

Suppléante : Mme Edith CHRISTOPHE, Directrice du Secteur Médico-Social

b) Trois représentants de l'ARS

Titulaire : Mme Marie-Annick GAGNERON, Déléguée territoriale de l'ARS dans les Ardennes

Suppléant : M. Abibou SALL, Chef du service Offre Médico-Sociale

Titulaire : Mme Irène DELFORGE, Déléguée territoriale de l'ARS dans l'Aube

Suppléante : Mme Anne-Marie WERNER, Chef du service Offre Médico-Sociale

Titulaire : M. François GUIOT, Délégué territoriale de l'ARS dans la Haute-Marne

Suppléant : M. Olivier BRASSEUR-LEGRY, Chef du service Offre Médico-Sociale

c) Quatre représentants des usagers

dont au plus 2 représentants d'associations de retraités et de personnes âgées

- Titulaire : Monsieur Patrice DUCZYNSKI, CODERPA 08

- Suppléant : Monsieur Michel BOILEAU, CODERPA 08

dont au plus 2 représentants d'associations de personnes handicapées

Titulaire : Monsieur Jean-Luc MESSAGER, APEI Aube

Suppléante : Madame Chantal GROSSMANN, ASSAGE

Titulaire : Madame Corinne PERAN, Comité Départemental Handisport Marne

Suppléante : Madame Bernadette MARCHAND, Alliance Maladies Rares

dont 1 représentant d'associations de personnes confrontées à des difficultés spécifiques

- Titulaire : Monsieur Francis FOURQUET, APF

Suppléante : Madame Claudette BRIGAND, Génération mouvement Les Aînés Ruraux

II Sont membres de la commission, avec voix consultative :

Deux représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil

Titulaire : Madame Brigitte PITOIS-CHOQUET, URAPEI

Suppléant : Monsieur Sylvain BROCHETON, URAPEI

Titulaire : Monsieur Michel TANGUY, FEHAP

Suppléante : Madame Marlène PIUBELLO, FEHAP

Deux personnalités qualifiées

Titulaire : Monsieur Alain LAURENT, CREAHI

Suppléant : Monsieur Thibault MARMONT, CREAHI

Titulaire : Monsieur le Docteur Paul BELVEZE, ANPAA

Suppléant : Docteur Alain RIGAUD, ANPAA

Au plus deux représentants d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet correspondant

Domaine de l'addictologie

Titulaire : Monsieur Lionel GALLOIS, SOS Hépatites Champagne Ardenne

Suppléant : Monsieur Gérard PONSARD, SOS Hépatites Champagne Ardenne

Domaine des personnes âgées

Titulaire : Madame Claudette BRIGAND, CODERPA 10

Suppléante : Madame Françoise LAILLET, Fédération Nationale des Aînés Ruraux

Domaine des personnes handicapées

Titulaire : Monsieur Lionel BOIDIN, APEI Aube

Suppléant : Monsieur Jean-Claude DETRUISEUX, APEI Aube

Titulaire : Madame Danièle LOUBIER, UNAFAM

Suppléant : Monsieur Jean-Claude CHAISE, UNAFAM

Au plus quatre personnels des services techniques, comptables ou financiers en qualité d'experts dans le domaine de l'appel à projet correspondant

Titulaire : Madame Francine PERNIN, Chef du Pôle Gestion et Moyens à la Direction du Secteur Médico-Social de l'ARS

Suppléante : Mme Delphine PIGNOLET, Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale à la Direction du Secteur Médico-Social de l'ARS

Article 3 : Le mandat des membres de la commission désignés à titre permanent ainsi que celui de leur suppléant est de trois ans. Il est renouvelable.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne, 25 rue du Lycée – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE dans un délai franc de deux mois à compter de la date de sa notification.

Article 5 : Le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons en Champagne, le 31 mars 2015

Pour le Directeur Général par intérim de
l'ARS Champagne Ardenne et par délégation
La Directrice du Secteur Médico-Social

Signé : Edith CHRISTOPHE

A.R.S. – AGENCE REGIONALE DE SANTE – CONSEIL GENERAL DE LA MARNE

Direction du Secteur Médico-social
Pole offre médico-sociale du département
De la Marne – unité personnes handicapées

ARRETE N° 2015- 181 en date du 31 mars 2015 autorisant l'association « Elan Argonnais » à créer par transformation de 12 places de SAVS un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés de 12 places à Sainte Ménéhould pour personnes déficientes intellectuelles.

N° FINSS: 51 002 473 0

LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DE CHAMPAGNE-ARDENNE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA MARNE

VU le livre III de la partie législative et de la partie règlementaire du Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment leur titre I respectif ;

VU spécifiquement les articles du CASF L.312-1 et suivants relatifs aux établissements sociaux et médico sociaux, L 313-3d) et L 314-1 V, D. 312-166 à D. 312-173 du code de l'action sociale et des familles et relatifs aux Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment le titre IV, chapitre III article 124 ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU l'arrêté du 16 janvier 2015 du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des droits des femmes, nommant M. le docteur Benoit Crochet, directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne ;

VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation et notamment son article 3 ;

VU le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF),

VU le Programme Régional de Santé (PRS) arrêté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé en date du 13 avril 2012 et notamment, l'arrêté n°2012-362 du 13 avril 2012 fixant le Schéma Régional de l'Organisation Médico-sociale et notamment son volet personnes handicapées ;

VU l'arrêté n°2014-826 du 13 août 2014 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé portant actualisation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (P.R.I.A.C.) en région Champagne Ardenne pour la période 2014-2018 ;

VU la décision n° 2015-132 du 2 mars 2015, de Monsieur le Directeur Général par intérim, de l'ARS de Champagne-Ardenne, portant délégation de signature ;

VU le schéma départemental de la Marne relatif aux actions en faveur des personnes handicapées adopté en mai 2005 ;

VU l'avis d'appel à projet n° 2014-703 pour la création par transformation de 20 places de SAVS en 20 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés sur le département de la Marne ;

VU la demande en réponse à l'appel à projet, déposée par l'association « Elan Argonnais » à Sainte Ménéhould, sollicitant la création de 20 places de SAMSAH pour personnes adultes handicapées déficients intellectuels à Sainte Ménéhould;

VU le dossier reçu à l'ARS et au Conseil Général, en réponse à l'appel à projet, déclaré complet et recevable en date du 3 novembre 2014 ;

VU l'avis de classement de la commission de sélection d'appel à projet SAMSAH, signé le 19 février 2015 ;

VU la notification CNSA du 13 février 2012 notifiant les autorisations d'engagement 2012 et les crédits de paiement 2013 à 2016 relatifs au secteur personnes handicapées ;

Considérant que le projet est compatible avec les orientations du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie (P.R.I.A.C.) ;

Considérant l'avis de classement rendu par la commission d'appel à projet en sa séance du 06 février 2015, signé le 19 février 2015 ;

Considérant que l'installation ne pourra pas intervenir avant la date d'octroi des crédits, c'est-à-dire au 1^{er} avril 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général par intérim de l'ARS Champagne-Ardenne et Monsieur le Directeur Général des Services du Département ;

A R R E T E N T

Article 1^{er} : L'autorisation, visée à l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et sollicitée par l'association « Elan Argonnais », en vue de créer par transformation de 12 places de SAVS, un SAMSAH de 12 places à Sainte Ménéhould pour accueillir des personnes dont le handicap principal est la déficience intellectuelle, est accordée.

Article 2 : L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et autorisé à dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux, à hauteur de 12 places ;

Article 3 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : ELAN ARGONNAIS
N° FINESS : 510009640
Code statut juridique : 61 Association RUP

Entité établissement : SAMSAH
N° FINESS : 51 002 473 0
Code catégorie : 445 Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés

Code discipline d'équipement : 510 *Accompagnement médico-social pour adultes handicapés*
Code type d'activité : 16 *Prestation en milieu ordinaire*
Code type clientèle : 110 *déficience intellectuelle*

Article 4 : L'entrée en fonctionnement des 12 places visées à l'article 1^{er} est subordonnée à la visite de conformité prévue en application des articles D 313-11 à D 313-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Article 5 : En application de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la présente autorisation est accordée pour une durée de 15 ans, à compter de la date de signature par les parties concernées du présent arrêté. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code ;

Article 6 : Tout recours contre le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne, 25 rue du Lycée – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, ou à l'égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général par intérim de l'agence régionale de santé et Monsieur le Président du Conseil Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne-Ardenne et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Président de l'Association de l'Elan Argonnais de Sainte Ménéhould – 24, rue Gaillot Aubert – 51800 SAINTE MENEHOULD.

Chalons en Champagne, le 31 mars 2015

Pour le Directeur Général par intérim
de l'ARS Champagne-Ardenne,
la Directrice du secteur médico-social

Le Président du Conseil Général de la Marne

Signé : Edith Christophe

Signé : René-Paul SAVARY, Sénateur de la Marne
